



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 ◆ ◆ ◆
RÉUNION DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021
 ◆ ◆ ◆
PROCES VERBAL LITTERAL

L'An deux mille vingt et un, le 28 septembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 22 septembre 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président. M. Franck BERNARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy (absent lors de l'examen du dossier 10), Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour à partir de 19H05 (dossier 13), M ERRAMMACH Youssef à partir de 19h15 (dossier 17), M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier à partir de 19h30 (dossier 19), M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DI GIOVANNI Alain, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cédric, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÉDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme PLAISANCE Marianne, Mme RAMETTE Brigitte, M ROUGER Guillaume, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien.

Monsieur HAMBY Patrick suppléant de Monsieur CARRETTE Christophe

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noël GRIPPON a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIERES, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à

Monsieur Laurent CORNE, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Eveline RIVIERE a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur CRETOT Didier a donné pouvoir à Madame Brigitte RAMETTE jusqu'à 19h30

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur JEANNE Emeric, Monsieur BARRAL Fernand, Monsieur CONFAIS Stéphane, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur MARTIN Jean-Marie.

M. Guy LEFRAND

Bienvenus, mes chers collègues dans la Halle des Expositions de la ville d'Évreux. Nous sommes toujours sous le régime de l'urgence sanitaire qui ne nous permet pas encore de nous retrouver au sein de la salle de notre Conseil communautaire. Nous devrions pouvoir y retourner à partir du 1^{er} octobre ; aujourd'hui, le pass sanitaire n'étant pas exigé pour les élus, vous devez respecter les gestes barrières, notamment les règles du port du masque et l'utilisation de gel hydroalcoolique. Les règles du quorum restent celles fixées dans le cadre de l'urgence sanitaire, c'est-à-dire le quorum pour un tiers des membres présents, et deux pouvoirs possibles par personne. Cette réunion, mes chers collègues, est filmée et retransmise en direct sur Internet. Pour votre parfaite information, lors de notre dernier Conseil communautaire, le nombre moyen d'internautes était de huit ; la réunion de ce soir coûte 12 000 €. Il faut que chacun soit bien conscient, lorsque vous réclamez des visioconférences, de l'utilité ou pas de cette disposition. Je rappelle, mes chers collègues, que vous n'avez pas de micros ce soir, mais vous avez par contre deux *perchmen* qui sont à votre disposition. Dès que vous souhaitez prendre la parole, levez la main, et lorsque vous prenez la parole, je vous remercie de donner votre nom, et le nom de la commune. C'est important pour la transcription de nos débats, et pour que les quelques personnes qui nous suivent sur Internet puissent vous reconnaître. Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 29 juin que vous avez reçu par mail, et que vous avez également reçu dans l'envoi de ce présent dossier. Avez-vous des remarques, des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas, je considère que ce procès-verbal est adopté, je vous en remercie.

Je vous demande également, mes chers collègues, d'acter la réception du compte rendu du Bureau communautaire du 17 septembre que vous avez reçu par mail. Ce compte rendu vous permet d'être informé de l'ensemble des décisions de notre bureau communautaire.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le Procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 29 juin 2021.

1- Établissement Public Foncier de Normandie - Conseil d'Administration - Remplacement du représentant suppléant d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

La première délibération à l'ordre du jour appelle le remplacement du représentant suppléant d'Évreux Portes de Normandie au sein de l'EPFN, l'Établissement Public Foncier de Normandie. Le 27 juillet 2020, nous avons procédé à la désignation de M. Xavier HUBERT, en tant que représentant titulaire, et de Mme Stéphanie AUGER en tant que représentante suppléante d'EPN au sein du Conseil d'administration de l'EPFN. Mme AUGER Stéphanie a été désignée en même temps membre du Conseil d'administration de l'EPFN, en qualité de représentante du Département de l'Eure. Il nous faut donc désigner un nouveau suppléant. J'ai reçu la candidature de M. Sylvain BOREGGIO. Y a-t-il d'autres candidatures ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉSIGNE M. Sylvain BOREGGIO** en qualité de représentant suppléant d'Évreux Portes de Normandie au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie, en remplacement de Mme Stéphanie AUGER.*

2- Collèges de Saint-André de l'Eure et d'Ézy-sur-Eure - Conseils d'administration - Modification de la représentation d'EPN

M. Guy LEFRAND

La seconde délibération concerne les collèges de Saint-André de l'Eure et d'Ézy-sur-Eure et les Conseils d'administration. M. BOREGGIO a été désigné représentant titulaire d'EPN au sein des collèges de Saint-André-de-l'Eure et d'Ézy-sur-Eure. Mais il est également représentant du Département pour ces deux collèges. EPN doit donc procéder au remplacement de M. Sylvain BOREGGIO en tant que titulaire. Nous vous proposons que Mme BROCHAND-DULAC et Mme Rosine COULONG, qui sont les actuelles suppléantes, deviennent titulaires. J'ai reçu leurs accords.

Nous vous proposons la candidature de deux suppléantes :

- Mme Emmanuelle TREMEL, au poste de suppléante pour le collège d'Ézy-sur-Eure.
- Mme Carine BONNARD, candidate en tant que suppléante au collège de Saint-André.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **MODIFIE** ainsi qu'il suit, la représentation d'EPN au sein des Conseils d'administration des Collèges de Saint-André de l'Eure et d'Ézy-sur-Eure:*

Collège Les 7 Épis de Saint-André

Conseil d'Administration

1 titulaire

Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC

1 suppléant

Mme Carine BONNARD

Collège Claude Monet d'Ézy-sur-Eure

Conseil d'Administration

1 titulaire

Mme Rosine COULONG

1 suppléant

Mme Emmanuelle TREMEL

3- Projet Alimentaire Territorial d'EPN

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, le Projet Alimentaire Territorial est présenté par Mme TREMEL.

Mme Emmanuelle TREMEL

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Je fais suite à la délibération n° 16 du 29 juin dernier concernant la délibération du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET). Ce dernier est décliné en quatre axes majeurs, dont le quatrième axe prévoit de développer les filières locales de l'alimentation, et d'élaborer un plan alimentaire territorial. EPN porte donc la démarche d'un projet PAT, Projet Alimentaire Territorial.

Qu'est-ce qu'un PAT ? En quoi consiste-t-il ?

L'ambition d'un PAT consiste à fédérer les différents acteurs du territoire autour de l'alimentation, tout en prenant en compte les problématiques sociales, économiques, environnementales et de santé. L'objectif est d'assurer à notre population un accès à une alimentation saine, sûre, de bonne qualité, en quantité suffisante, diversifiée, mais également produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables.

Ce projet permettra de répondre aux enjeux de la loi Egalim, et du Plan National de l'Alimentation. L'objectif est de bâtir ensemble une stratégie alimentaire durable, en concertation avec les parties prenantes. Cette stratégie se déclinera en cinq thèmes :

- Le premier thème est un thème incontournable, à savoir la mise en place par EPN d'une gouvernance, et la réalisation d'un diagnostic partagé.
- Le second thème sera de structurer les filières de production de base.
- Le troisième thème sera de structurer les filières de distribution.
- Le quatrième thème développera l'aide sociale par l'alimentation.
- Le dernier thème sera de sensibiliser et d'axer la communication vers tous les publics.

Tous les acteurs du territoire en lien avec l'alimentation sont donc mobilisables. La réussite d'impact passe par une vision concertée et co-construite de toutes les parties prenantes. L'enjeu est d'impulser une logique coopérative pour souder le territoire, par le biais d'ateliers collaboratifs. Cette démarche se déroulera en quatre phases.

- La phase initiale, sera la mise en place d'une gouvernance par EPN, et d'une base de connaissances.
- La seconde phase sera une phase de diagnostic, de dialogue, mais aussi de pédagogie. Le diagnostic est une étape incontournable d'un PAT pour avoir une connaissance parfaite du territoire sur le plan de l'existant, qui est en cours de création par la vision de chaque acteur.
- La troisième phase sera des ateliers thématiques de co-construction du programme d'action.
- La dernière phase sera une phase de synthèse des actions concrètes à mener à la suite de la restitution des idées. Cette dernière phase se déroulera normalement avant juillet 2022.

Pour nous aider dans cette démarche, EPN a fait appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui s'appelle LaVilleE+, avec laquelle EPN a déjà collaboré, notamment sur le plan Véloo. Le coût de cette opération est de 33 000 € HT. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir décider le lancement du projet alimentaire territorial EPN, et l'ensemble des études afférentes, et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter tous types de démarches, d'aides financières auprès d'organismes partenaires. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci, Mme TREMEL. C'est la déclinaison pratique du PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial). Beaucoup disaient que le PCAET était un plan très théorique ; aujourd'hui, il se décline de manière pragmatique sur les territoires. Et ce travail du plan alimentaire territorial est important, puisqu'il va nous permettre d'entrer l'agriculture dans le travail que nous menons sur le territoire. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Réaliser un plan alimentaire du territoire est nécessaire pour notre intercommunalité, dans laquelle la production agricole est déjà très présente. C'est même un levier du développement économique important. Aujourd'hui, nous parlons de circuits courts, d'alimentation durable et saine. Comme indiqué dans la délibération, les PAT sont des outils qui peuvent être reconnus par le ministère de l'Agriculture, et qui permettent d'obtenir des financements majeurs. Ces financements permettraient de remettre aux normes les restaurants scolaires qui sont au sein de notre commune, de développer des productions locales et de développer les lieux de transformation et de production. Sauf que ce dispositif, comme indiqué dans la délibération, existe depuis 2014, et il est grandement temps que notre intercommunalité se lance. Plusieurs PAT existent dans le département, et plusieurs intercommunalités ont pu bénéficier de fonds importants pour relocaliser leurs productions, créer des circuits logistiques, consolider leurs exploitations agricoles. Des mairies, des exploitations agricoles, des associations concernées par ce sujet de l'alimentation sur notre intercommunalité, n'ont pas pu bénéficier dernièrement, notamment, des financements liés au plan de relance.

Alors oui, réaliser ce PAT est une très bonne chose ! Mieux vaut tard que jamais pour notre capitale départementale, un lieu où la production agricole reste majeure.

M. Guy LEFRAND

Merci pour votre positive attitude constante. Y a-t-il d'autres remarques, d'autres interventions ? Je mets le point au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** le lancement du *Projet Alimentaire Territorial d'EPN et de l'ensemble des études afférentes* et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président ou son représentant pour solliciter tous types de démarche d'aide financière auprès des organismes partenaires. Un *Projet alimentaire territorial a pour ambition de fédérer les différents acteurs du territoire autour de l'enjeu central de l'alimentation, contribuant à la prise en compte des problématiques sociales, environnementales, économiques et de santé d'un territoire. Les 5 axes de travail relatifs à la mise en œuvre de ce projet sont les suivants :*

- *la mise en place d'une gouvernance, et la réalisation d'un diagnostic partagé*
- *Structurer les filières de production locales*
- *Structurer les filières de distribution*
- *Développer l'aide sociale par l'alimentation*
- *Sensibiliser et communiquer vers tous les publics*

4- Aides à l'Immobilier d'Entreprise - SARL AUTOS PARTNERS

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant mes chers collègues appelle une aide à l'immobilier d'entreprise. La SARL AUTOS PARTNERS que vous connaissez probablement est une entreprise de vente de véhicules d'occasions pour les particuliers, mais c'est aussi un atelier de réparation, de réinsertion situé rue Jean Moulin, sur la droite, lorsque vous montez. C'est ce que l'on appelle un atelier solidaire, lancé avec l'accompagnement des services et le travail de Mohamed DERRAR en son temps. Aujourd'hui, avec WIMOOW, cette structure favorise l'insertion, notamment par la mécanique automobile.

L'entreprise est aujourd'hui locataire des locaux qu'elle utilise rue Jean Moulin, elle enregistre une progression très régulière, ce qui est bon signe et qui prouve que ce volet atelier solidaire est un besoin sur notre territoire. Désormais, M. GANI le propriétaire, souhaite investir dans l'achat d'un nouveau bâtiment ; il se propose d'acheter le bâtiment de l'ancien Lidl, « l'ancien encore actuel », mais bientôt ancien, celui situé sur le boulevard du 14 juillet. Il va déménager, la construction du nouveau Lidl avance bien. Nous pourrions, plutôt que d'avoir une friche sur cet ancien Lidl, avoir cet atelier solidaire avec cette vente de véhicules d'occasion.

Pour faire face à cet investissement important, dans la mesure où il y a un vrai rôle social apporté aujourd'hui par cet établissement, nous vous proposons d'apporter un accompagnement à la SARL AUTOS PARTNERS sous forme d'une aide dite « *de minimis* », qui serait d'un montant de 100 000 €. C'est une aide sous forme d'une avance remboursable. Elle fera l'objet, si vous l'acceptez, d'une convention entre EPN et l'entreprise pour fixer les modalités financières. Le principe réside – nous le faisons de temps en temps – dans un prêt à taux 0, avec un différé de remboursement de deux ans, et ensuite des échéances annuelles de remboursement réparties sur cinq ans. C'est un beau projet qui existe depuis quatre ou cinq ans sur le territoire, qui se développe bien, à la fois sur le plan du développement économique et de l'accompagnement à l'insertion. Je vous propose donc de les accompagner dans ce sens.

Y a-t-il des remarques, des observations, des questions ? Je n'en vois pas. Je vais mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une avance remboursable de 100 000 € à la SARL AUTOS PARTNERS représentée par Monsieur Rabah GANI pour le déménagement de sa société la SARL AUTO PARTNERS et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

5- Commune d'Évreux - Acquisition du 9 rue Franklin Roosevelt

M. Guy LEFRAND

Nous passons à l'acquisition, par notre EPCI, d'un immeuble situé 9, rue Franklin Roosevelt, que tout le monde connaît sous le nom du Franklin, et pour les plus anciens sous le nom de l'Atrium. C'est depuis quelques années un bâtiment en déshérence qui a fait l'objet de squats, de vols, de destruction. Aujourd'hui, nous pouvons enfin trouver une solution à cette friche locale qui est sur un secteur qui souffre socialement. Nous vous proposons de l'acquérir au prix de 216 000 €. France Domaine a estimé ce bien à 240 000 €, nous avons proposé de l'acheter pour 216 000 €. Le juge d'instruction a donné son accord pour cette cession (il y a une saisie pénale immobilière), à ce prix, si vous êtes d'accord. L'objectif est de redonner vie à cette partie d'Évreux, à ce quartier d'Évreux appelé Place des Fontaines en raison des fameux jets d'eau. Nous avons plusieurs hypothèses sur le sujet, comme la réalisation d'une petite résidence étudiante ou au moins un espace résidence tiers-lieu, afin de rendre vivant, de manière positive, ce secteur. Je pense que tout le monde voit de quel bâtiment il s'agit.

Avez-vous des questions, des observations ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉCIDE d'ACQUÉRIR** l'immeuble sis à ÉVREUX, 9 rue Franklin Roosevelt à Évreux, cadastré section XH 24 et 318 moyennant le prix de 216 000 € appartenant en indivision à Monsieur DUMRUL et Madame GARCIA SANZ HERNANDEZ ayant fait l'objet d'une saisie pénale immobilière par ordonnance en date du 11 mai 2016. Par ordonnance, en date du 30 juillet 2021 Mme Marion CACKEL Juge d'Instruction a donné son accord pour la cession du bien au profit d'Évreux Portes de Normandie. Les frais d'acte de vente étant à la charge d'Évreux Portes de Normandie ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet est d'y aménager des logements pour les étudiants.*

6- La Couture-Boussey - VENTE à M. et Mme VIMARD

M. Xavier HUBERT

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. La délibération n° 6 concerne l'acquisition par M. et Mme VIMARD d'une propriété qui appartient à EPN, et qui a été acquise dans le cadre d'un échange avec la commune de La Couture-Boussey pour réaliser notre projet d'hébergements insolites. Le projet se poursuit, mais à l'entrée de cette parcelle il restait une propriété, une maison d'habitation, sur un terrain de 1700 m² environ, que France Domaine a évalué à 150 000 € net vendeur. Nous avons reçu la proposition de M. et Mme VIMARD pour vendre cette parcelle à ce prix.

M. Guy LEFRAND

Pour ceux qui connaissent, c'est la maison qui est juste à l'entrée de cet ancien terrain, sachant que la vente a été définitivement réalisée il y a quelques jours sur l'autre partie. Normalement, les hébergements insolites devraient ouvrir en juin 2022, sous réserve de fournitures, car vous savez qu'aujourd'hui il y a des problèmes d'approvisionnements en matières premières, en particulier en bois. Normalement, les hébergements atypiques devraient ouvrir en juin 2022. Il n'y a pas d'opposition. Délibération adoptée, je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **CÈDE** à Monsieur et Madame Daniel VIMARD ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la maison sise à La Couture-Boussey, cadastré section D 2065 pour 1 700 m² au prix de 150 000 €, les frais de notaires, de négociation de l'agence immobilière sont à la charge de l'acquéreur ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

7- Parc d'activités de La Rougemare - Parcelle AD n° 222 sise à Fauville - Vente par EPN à GRTgaz

M. Xavier HUBERT

Il s'agit de vendre à GRTgaz, une petite parcelle située sur le territoire de la commune de Fauville - La Rougemare. En réalité, cette vente vise à favoriser pour GRTgaz l'accès à leurs infrastructures qui actuellement ne sont accessibles que par le biais d'une servitude de passage, d'une convention de servitude. Le terrain a été proposé au prix de 20 €/m², confirmé par le service des Domaines ; il s'agit de céder une parcelle d'environ 820 m² à GRTgaz. Vous avez le schéma au dos de la délibération.

M. Guillaume ROUGER

Bonsoir mes chers collègues. En raison de mes activités professionnelles, je ne prendrai pas part au vote.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie pour cette précision. Il n'y a pas d'autres sujets, pas d'autres remarques. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **CÈDE (M. ROUGER ne prend pas part au vote)** à GRTgaz ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée AD n° 222 sur la ZAC de la Rougemare à Fauville, d'une surface d'environ 820 m² au prix de 20 €/m² à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **AUTORISE** la prise de possession de façon anticipée pour réaliser des travaux de clôture définitive du terrain et la mise en sécurité de leurs installations, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

8- Projet urbain partenarial - Extension du réseau d'eau potable rue des Charitons - Commune de Saint-Sébastien-de-Morsent

M. Xavier HUBERT

Sur le projet urbain partenarial situé sur la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent, la SAS DEPUYDT souhaite déposer en divisant, des permis de construire sur deux parcelles qui lui appartiennent. Il est nécessaire pour viabiliser ces parcelles, de faire une extension du réseau d'eau potable. Vous savez que le Projet Urbain Partenarial (PUP) permet de faire financer ces équipements publics par le propriétaire du projet qui profitera des équipements. Dans ce cadre, nous signons avec le propriétaire, la commune, ce projet urbain partenarial qui porte sur une somme de 24 000,00 € HT d'extension du réseau d'eau potable. Vous savez qu'en matière de PUP, le bénéficiaire est exonéré de la taxe d'aménagement, mais nous devons limiter cette exonération dans le temps. Il est proposé de fixer à cinq années l'exonération de la taxe d'aménagement pour bénéficier de la délibération que nous prenons ce soir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je suppose qu'il n'y a pas de remarques particulières, pas d'opposition. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉCIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir les parcelles ZD 30 et 31 sises rue des Charitons à Saint-Sébastien-de-Morsent, pour un montant estimé de 24 000,00 € HT, à réaliser avant fin janvier 2022 ; **DÉCIDE** de fixer en conséquence la prise en charge financière des travaux par Monsieur DEPUYDT à hauteur de 100 % du montant des travaux du réseau d'eau potable, soit 24 000,00 € HT ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Monsieur DEPUYDT, et Évreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec Monsieur DEPUYDT et futurs acquéreurs potentiels des parcelles*

ZD 30 et 31, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

9- Commune de MISEREY - Travaux de voirie rue de Pacy - Création d'un trottoir - offre de concours de la société Charles RIVER

M. Xavier HUBERT

Nous continuons à MISEREY. L'entreprise Charles RIVER, plus connue sous le nom de CIT, a étendu son activité dans une partie des locaux de la Biopépinière. Elle souhaiterait, pour conserver la zone de parking de ses salariés, créer entre son parking existant et le nouveau site d'activité, un cheminement piéton. Dans le cadre de la création de ce cheminement piéton, la société a fait part de son offre de participer au financement de cet aménagement. Ce financement serait partagé, à parité, entre EPN et le CIT. Le coût total de cette réalisation est de 34 933,50 € HT, pris à parité par la société et par EPN. Par ailleurs, nous profiterions de la création de ce cheminement piéton pour renforcer la voirie, ce qui est une compétence exclusive d'EPN pour un montant de 16 856,69 € HT.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je suppose qu'il n'y a pas de remarques particulières, pas d'opposition sur ce sujet. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉCIDE** la réalisation des travaux d'aménagement d'un cheminement piéton entre l'entreprise Charles RIVER et la Biopépinière rue de Pacy à Miserey, pour un montant de 34 933,50 € HT, soit 41 919,60 € TTC, à réaliser avant fin décembre 2021 ; **DÉCIDE** de fixer, via offre de concours, la prise en charge financière des travaux par l'entreprise Charles RIVER à hauteur d'un montant total de 17 466,75 € HT ; **DÉCIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par EPN à hauteur d'un montant total de 17 466,75 € HT ; **DÉCIDE** d'un renforcement de la voirie rue de Pacy pour un montant total de 16 856,69 € HT, ne rentrant pas dans le cadre de l'offre de concours, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'acceptation de l'offre de concours de l'entreprise Charles RIVER, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

10- Aménagement du pôle gare - Mandat à la SPL Évreux Normandie Aménagement - Convention

M. Guy LEFRAND

La prochaine délibération concerne l'aménagement du pôle de la gare d'Évreux. C'est un sujet majeur, plusieurs présidents de l'agglomération y ont travaillé ; aujourd'hui, nous avons enfin à la possibilité de le réaliser. Vous avez un PowerPoint sur table, car il est compliqué de faire une présentation en visioconférence. Je vais laisser Xavier HUBERT vous le présenter. En ma qualité de président de la SHEMA, je vais quitter la salle, et Sylvain BOREGGIO, qui est absent aujourd'hui, ne prend pas part au vote en tant que président de la SPL, même s'il a un pouvoir. Je voudrais juste dire un mot sur la gare et son quartier. Aujourd'hui, c'est un secteur stratégique pour le territoire d'Évreux, mais en même temps c'est un frein entre le centre-ville d'Évreux et les quartiers sud, notamment de la Madeleine. Le projet qui va vous être présenté vise à la fois à apaiser le secteur, le rendre plus efficient, casser cette dynamique de fracture, et apporter des solutions qui, je l'espère, vous satisferont. Je reviens dès que vous aurez terminé.

M. Xavier HUBERT

Merci, Monsieur le Président. La délibération vise sur la base du document - que nous allons commenter dans un second temps- à donner un mandat à la SPL Evreux Normandie Aménagement, d'aller plus que loin que les esquisses qui ont été proposées, pour passer dans une phase plus opérationnelle de la réalisation de l'aménagement du secteur de la gare. C'est ce mandat qui sera confié à la SPL pour la réalisation des travaux. Globalement, ces travaux seront réalisés à hauteur de 11 147 088 € HT, avec une rémunération de 5 % en faveur de la SPL qui bénéficiera du mandat. L'aménagement de la gare -comme vous le voyez dans le document- est composé de quatre secteurs clés.

1. Le premier des quatre secteurs est le parvis de la gare (3^{ème} page). Le visuel sur le document qui vous a été distribué rend compte de ce que pourrait être ce parvis de la gare. Vous avez la création d'une belle zone piétonne devant la gare, plus grande qu'actuellement, avec une possibilité dans un large plateau de traverser et réduire, sans la supprimer, l'emprise des véhicules automobiles. En face, les places de stationnements seront maintenues avec 33 places, et un parking de courte durée sur la gauche du schéma. En allant sur la page de droite, vous avez également le souci de déborder en quelque sorte le jardin public, pour faire des plantations au-delà de la grille du jardin public. Nous avons quand même conservé la possibilité de stationner, et de garer des bus et des cars. L'aménagement de ce parvis, c'est le budget le plus important, est estimé à 6,73 M€.

2. La deuxième partie est la parcelle AB², vous le savez, c'est ce bâtiment le long de la voie, vers l'Est. Nous avons ce bâtiment qui a été détruit et libère une zone qui pourrait être aménagée de façon plus moderne. C'est le principe de ces containers évolutifs, modernes auprès des jeunes ; il y aurait dans cette zone une brasserie, des locaux pour les vélos avec cet atelier de libre-service qui pourrait se situer sur cette zone, avec un skatepark, un terrain de basket, pourquoi pas un mur d'escalade. Des activités qui sont réservées aux jeunes, en complément du Conservatoire de musique qui serait aménagé en face. Cela créerait un pôle sport-jeunes-culture très intéressant. Le budget prévisionnel serait d'un peu plus 1,7 M€.

3. La troisième partie est la passerelle. La passerelle est actuellement un passage confiné. L'objectif est d'ouvrir cette parcelle, d'avoir un accès sur les voies, de rejoindre la ville lorsque vous allez du sud vers le nord. De plus, vous voyez une sorte de parvis en bas, et un parvis à l'étage qui permettraient d'accéder à la parcelle AB², avec l'accès au restaurant dont je parlais à l'instant. Vous avez un visuel de ce qui existe déjà. C'est un ouvrage qui transformerait singulièrement ce quartier.

4. Enfin, la frange Sud qui sera également réalisée. Aux questions qui ont été posées, nous intégrerons évidemment l'accès de la voie verte qui arrivera sur ce côté sud. Nous avons prévu de maintenir, malgré tout, sur cette frange Sud, la possibilité de stationner des bus, mais de boiser davantage, verdier davantage les abords de cette station pour permettre une bonne liaison avec la Ville et le côté nord, avec cette passerelle élargie et la possibilité de cette voie verte qui sera créée dans cette zone. Pour cette partie, le budget prévu est de 800 000 €.

Vous trouverez à l'avant-dernière page, un visuel un peu plus complet, plus parlant que les autres, avec les effets de perspective corrigés, avec la mise en avant de la Frange Sud, de la passerelle, l'aménagement de la parcelle AB², un parvis un peu apaisé et davantage de végétation.

Ce projet est encore en phase d'esquisse, il n'est pas stabilisé, ce sont des propositions qui ont été faites, examinées par les comités de pilotage, par les élus, et validées. C'est pour aller plus loin que nous vous proposons de donner mandat à la SPL pour aller dans une phase plus opérationnelle, et évidemment vous tenir informé de l'évolution de ce projet. C'est un projet financièrement important, de l'ordre de 11 M€. Le fait de donner mandat à la SPL nous permettrait aussi de positionner ce projet avec des possibilités de financements, avec notamment le contrat de territoire, le Contrat de plan Etat/Région, ou encore le contrat de relance de transition économique, le CRTE, qui sont des dispositifs qui nous permettraient d'obtenir des subventions intéressantes pour notre agglomération. Voilà pour la présentation rapide de ce projet. Avez-vous des observations ? Mme MARAGLIANO. La galanterie, M. ROUGER, fait que Mme MARAGLIANO fera la première observation, peut être sur le handicap. Je ne sais pas, je m'avance. (*Rires*)

Mme Francine MARAGLIANO

Merci. Exactement, l'idée est de regarder le chantier de la gare sous l'œil de l'accessibilité, et de venir compléter ce qui a été présenté, notamment l'élargissement de la passerelle pour les piétons, pour l'ensemble des personnes. C'est aussi un ascenseur qui sera placé au centre, et qui permettra une meilleure accessibilité. Lorsque nous parlons de l'apaisement du Boulevard, nous savons que de nombreuses personnes en situation de handicap phonétique, moteur, y compris handicap mental ont peur d'aller en ville parce qu'il y a trop de circulation, que parfois les personnes mal ou non voyantes n'entendent pas les véhicules. L'apaisement du Boulevard sera un moment très important pour les citoyens.

Je voudrais aussi ajouter que conjointement, la Région et la SNCF vont faire un souterrain avec une pente douce qui permettra de retirer tous les escaliers, et du coup faciliter la mobilité des transports. Il faut savoir que la mobilité est au cœur de la citoyenneté, au cœur de la scolarité des enfants handicapés, au cœur de l'emploi, et véritablement la gare est au cœur de tout cela.

Il faut ajouter aussi tout le travail qui a été fait autour de l'adaptation des transports. C'est plus de 48 bus qui ont été remplacés, 300 « et quelques » quais... Et n'oublions pas que le SAMIBUS a permis à 8500 voyageurs en situation de handicap d'aller vers une mobilité qui n'existait pas. Donc, c'est un gros chantier et vraiment la gare est très attendue depuis plus de 30, 40, 50 ans.

M. Xavier HUBERT

Merci, Francine, pour ces précisions vraiment utiles.

M. Guillaume ROUGER

Monsieur le vice-président, mes chers collègues, je me réjouis que ce sujet soit enfin à l'ordre du jour de notre assemblée. L'état actuel du parvis est en effet assez indigne pour une ville capitale du département. C'est un sujet qui aurait dû mobiliser l'Agglomération depuis bien longtemps. Aujourd'hui, c'est un peu l'anarchie et l'insécurité qui règnent autour de la gare. L'anarchie dans les flux de circulation, l'insécurité pour les usagers, les piétons, les vélos, les personnes en situation de handicap, les nombreux lycéens et étudiants qui doivent subir le délabrement de cet espace, et de ses infrastructures.

Je disais un état indigne de ce parvis, mais j'aurais pu dire, honteux. Honteux, car il s'agit de la première image qu'un visiteur a de notre agglomération lorsqu'il descend du train. Des voitures qui tentent de se frayer un chemin, des bus qui sont relégués à plusieurs dizaines de mètres à peine fléchés, aucun service à proximité. Le voyageur qui arrive en gare d'Évreux ne peut qu'être désemparé devant cette « deux fois deux voies » qui le sépare du Jardin botanique, et dont il n'a pas connaissance quand il sort du train. Il ne sait pas comment s'orienter, il ne sait même pas où est le centre-ville.

Alors oui, il était temps de lancer ce projet. Nous en avons fait votre priorité en 2020, et je pense qu'il existe un large consensus parmi les élus d'Évreux, les communes de l'Agglomération, mais également parmi nos concitoyens, sur les besoins d'investissements massifs dans ce pôle gare. Un besoin d'autant plus important que le transport ferroviaire et son articulation avec les autres modes de déplacement sont au cœur du défi climatique qui se dresse devant nous. Vous nous soumettez aujourd'hui quelques esquisses et un plan de référence qui servira de base aux études à venir, très bien ! Il s'agira dans les prochains mois de l'enrichir par une large consultation de toutes les parties prenantes, et au premier rang desquels, les usagers. Je crois que c'est l'esprit que vous nous proposez dans les documents et le dossier qui nous ont été soumis. Nous en prenons acte.

Je voudrais juste formuler trois commentaires ou trois demandes sur ce dossier.

Ma première demande serait d'accélérer au maximum le calendrier afin de ne pas reporter aux *calendes grecques* le démarrage des travaux. Je ne sais pas d'ailleurs dans quelle mesure ce projet a été présenté en conférence des Maires. Vous nous le direz, peut-être notamment sur ses impacts budgétaires, et sur son cadencement.

Ma deuxième remarque, ou souhait, serait de permettre que ce projet porte une vraie dimension architecturale, et que nous nous donnions les moyens de faire un beau projet. Ce lieu doit être emblématique de notre agglomération, il doit dire aux visiteurs dès la sortie de la gare, dès le premier regard, dès la première utilisation des services que nous offrirons aux usagers, ce que nous sommes. Notre agglomération, la ville capitale en matière de qualité de vie, d'esprit d'innovation, d'attractivité. Dans son design d'ensemble, le projet doit aussi répondre aux enjeux des déplacements du quotidien de nos concitoyens. Il doit donner envie, et favoriser l'image du train, l'usage du train. Nous devons aussi penser, dans son design, aux questions de sécurité qui sont des questions d'aujourd'hui, qui ne sont pas les mêmes qu'il y a quinze ou vingt ans.

Je profite aussi, M. HUBERT, pour vous demander dans quelles mesures le CAUE sera mobilisé sur ces questions, puisque notre assemblée avait voté des subventions en 2017 pour la participation, notamment le lancement d'un concours d'architecture qui devait donner lieu à des esquisses sur le pôle gare. Mais également, à des financements, puisque

nous avons une convention de financement en 2019 avec le CAUE pour assister l'Agglomération sur les réflexions urbanistiques.

Enfin, pour terminer, il me semble qu'un tel projet mériterait la constitution d'une commission *ad hoc* au sein de notre assemblée, afin d'échanger sur les orientations, et participer de manière active et constructive à son élaboration. Une telle commission serait sans doute un élément très fédérateur pour notre assemblée, et très utile pour la qualité du projet. Je vous remercie.

M. Xavier HUBERT

Merci M. ROUGER. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Pascal JUPILLE

Bonjour mes chers collègues. J'ai bien entendu tout ce que vous nous avez annoncé. Effectivement, nous ne pouvons pas être contre ce projet d'amélioration du parvis de la gare qui en a réellement besoin. Ce qui peut poser problème sur le projet que vous nous présentez aujourd'hui est qu'effectivement nous avons des usagers qui descendent de la gare, et qui ont besoin d'avoir une vision nouvelle, moderne avec un projet architectural qui peut être intéressant. Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de personnes qui montent dans le train tous les jours viennent de l'extérieur d'Évreux, et ils ont besoin de leurs voitures pour arriver sur place. Dans le projet, je vois des parkings de courte durée, je ne vois pas de parkings de longue durée. Je me pose la question sur la pertinence du passage du Boulevard en face de la gare en passage à deux voies.

M. Xavier HUBERT

Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. George SENKEWITCH

Pour aller dans le sens du discours précédent, je me pose également la question par rapport à la réduction de voies. Lorsque nous venons du pont Eiffel, il y a peut-être un risque d'engorgement à certaines heures, de remonter le fil. Il faudrait peut-être réfléchir à ce point.

M. Xavier HUBERT

Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Bon, je note toutes ces remarques qui seront transmises. Je crois que nous partageons tous l'intérêt que l'Agglomération porte au projet d'aménagement de la gare ; c'était nécessaire. Si nous reprenons l'historique, vous savez que d'autres projets ont été abandonnés, mis sous cartons et la présence durable de la gare est acquise désormais. En ce qui concerne les points sur « deux fois deux voies » ou « deux fois une voie », il est vrai que c'est un parti pris que nous prenons de ne pas laisser la voiture envahir le parvis de la gare, car c'est précisément l'accueil des nouveaux arrivants à Évreux, c'est aussi un endroit qui doit être moins bruyant. Des calculs et des mesures ont été réalisés, et nous avons évoqué le fait de prendre l'option de réduire les voies de circulation devant la gare pour laisser aux voyageurs une vision plus accueillante de la ville d'Évreux. Mais tout cela sera rediscuté, recalculé.

En ce qui concerne les trois demandes et observations de Guillaume ROUGER, bien sûr que nous sommes aussi intéressés pour que le calendrier ne soit pas ralenti ; c'est un projet prioritaire que nous vous présentons dès à présent. Il vient juste d'être soumis à la Conférence des maires, et vous en avez aussi la primeur. Nous souhaitons aussi cette dimension architecturale ; nous souhaitons que ce soit original, que ce soit moderne, que ce soit aussi un peu emblématique de la ville, avec cette idée de ne pas fracturer la partie sud et la partie nord, et de réserver un espace original pour la jeunesse, avant-gardiste pour en faire un lieu emblématique ; vos avis nous intéressent évidemment.

Le CAUE a travaillé sur cette question. Avant même, le CAUE a porté un dispositif que l'on appelle EUROPAN, un concours européen d'architecture. Et le pôle gare d'Évreux avait été retenu sur ces questions. Six ou sept équipes ont produit des schémas, et c'est dans le fil de ces productions que vous avez maintenant cette première esquisse.

Le projet est une priorité, nous devons aller plus loin dès à présent, nous devons recueillir les avis des uns et des autres. Sur le sujet d'une commission *ad hoc*, pourquoi pas ! Je ne suis pas qualifié pour y répondre, mais il est certain que la contribution des uns et des autres peut être intéressante. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais passer au vote de cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je compte six abstentions, la délibération est adoptée. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE (moins 6 abstentions, et le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote)** de confier à la SPL Evreux Normandie Aménagement le mandat pour l'aménagement du pôle gare, pour un montant global de 11 147 088 € hors taxes, **DÉCIDE** de verser le montant de la rémunération due à la SPL Evreux Normandie Aménagement, fixé à 576 343,49 € hors taxes, **AUTORISE** le 2ème Vice-président à signer la convention de mandat et ses annexes, ainsi que tous ses avenants à paraître, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants.

Retour de Monsieur le Président

11- PLUiHD - Modification - Approbation

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie d'avoir validé ce projet, fondateur pour notre territoire, et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir régulièrement.

Je vous propose maintenant une approbation de la modification du PLUiHD, un sujet majeur pour notre territoire.

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, le PLUiHD a été adopté en décembre 2019. Nous avons voté l'approbation de ce document qui indiquait la nécessité d'inclure des modifications, des améliorations, des aménagements. Nous avons lancé une procédure de modification de ce PLUiHD au regard des nombreuses demandes faites par les maires, et pour essayer de coller au plus près à un aménagement durable de notre territoire. Je passe sur le déroulement de la procédure :

- Tenues de réunions plénières le 20 octobre et le 16 décembre.
- Une consultation auprès des personnes publiques qui ont été associées. Les personnes publiques ont toutes observé que les dispositions qui concernaient la réduction des espaces naturels, agricoles ou les espaces boisés ne relevaient pas de la procédure de modification. Et en ce sens, elles ont émis un avis défavorable.

C'est la raison pour laquelle, vous le savez, mes chers collègues, notamment les maires, nous avons décidé de sortir de ce projet de modification, les modifications de zonage qui réduisent les espaces agricoles naturels et les espaces boisés classés, pour limiter la modification à quelques erreurs matérielles, et à une modification des règlements dont nous avons largement débattu entre nous pour essayer d'améliorer certaines dispositions. Nous sommes dans un cadre concret, relatif à la hauteur des clôtures, à la hauteur des portails, etc. Nous avons passé des après-midis, ensemble, à examiner tout cela, et aujourd'hui nous vous proposons d'adopter cette première modification. Ce n'est pas la fin, le document va continuer de vivre, puisque le 29 juin dernier nous avons lancé la procédure de révision allégée qui va précisément corriger un certain nombre d'erreurs matérielles, et revoir à la marge certains classements de parcelles. Nous avons décidé, lors de notre dernière réunion, qu'une modification n°2 serait également nécessaire. Mais n'allons pas trop vite, pour l'instant, nous vous proposons d'approuver la modification n° 1 de notre PLUiHD.

Mme Nathalie LAGOUGE

Monsieur le Président, chers élus, nous sommes appelés à voter dans cette délibération l'intégration de nouveaux éléments patrimoniaux dans l'objectif de les protéger. Dans un premier temps, je souhaite adresser à Monsieur le Maire de Gravigny mes plus sincères amitiés, ainsi qu'à Mme BEAUVILLARD qui perd aujourd'hui l'un de ses biens, dans le dramatique incendie qui a touché le Carmel de Gravigny. En ce sens, Monsieur le Président, nous regrettons votre feu vert pour la destruction du site de l'ancienne École Normale des filles située à Saint-Michel. En effet, ce bâtiment remarquable, surplombant la Cité Jolie, construit dans le prolongement du mouvement du Front Populaire en 1936 par l'architecte Robert Victor HUGOT, auteur de nombreux édifices à Evreux comme les Archives départementales, mérite d'être préservé et protégé.

Dans son rapport qui nous a été adressé le 5 janvier 2021, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Eure - CAUE27 - soulève très fortement son inquiétude. En effet, plusieurs points méritent notre attention. Tout d'abord, ce bâtiment est qualifié comme spectaculaire par son architecture et son implantation. Je cite : « *Le bâtiment est remarquable par l'amplitude de son déploiement, sa qualité constructive, l'hybridation typique de la culture Beaux-Arts, et son architecture style Art déco* ». Ce rapport ajoute également, à propos de l'École normale des filles : « *Le bâtiment est dans une ampleur décuplée avec celui de la poste d'Évreux, un représentant de ce mouvement architectural d'avant-guerre, et d'une réalisation d'État* ». Avec ces conclusions, nous voyons bien la sensibilité patrimoniale de ce site, vous ne pouvez le nier avec des coups de bulldozer. De plus, pour le CAUE27, nous avons une dimension mémorielle sensible ; en effet, c'est la première École normale de filles en Normandie spécialement conçue pour les femmes, c'est une fierté sociale du Département, et cela fut un progrès historique pour notre territoire. Outre l'aspect symbolique très fort, c'est également une mémoire de guerre, puisque le bâtiment fut occupé par les nazis pour l'administration. Nous devons l'inscrire dans le patrimoine ébroïcien. Le nouveau projet que vous avez acté est qualifié de complexe et contradictoire, si celui-ci avait eu l'ambition du site. Ainsi, pour la mémoire architecturale décorative urbaine de notre agglomération, en la mémoire des 70 promotions d'enseignantes et d'enseignants, qui sont passées dans ces lieux et dont je fais partie, en la mémoire du geste politique en faveur des femmes, conserver ce site et cette mémoire est un devoir, une nécessité de repère dans notre société d'aujourd'hui. Ce n'est pas un hasard si ce bâtiment, haut lieu de formation des Hussards Noirs de la République, visible de tous, surplombe notre ville. De plus, dans le cadre de la démarche de labellisation d'Évreux au label « *Ville d'art et d'histoire* », la protection de ce site aurait toute sa place. Protégeons notre patrimoine, Monsieur le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous sommes un peu hors sujet, mais je vais vous répondre sur ce sujet... Encore que. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la modification du PLUiHD ? Non (*Monsieur le Président propose de passer au vote de la délibération, et de répondre ensuite à Mme LAGOUGE*). Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Évreux Portes de Normandie - Habitat et Déplacements ; **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'agglomération et dans les 74 communes, et d'une parution dans un journal diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé de PLUiHD est tenu à disposition du public au siège d'Évreux Portes de Normandie.

Réponse de M. le Président à Mme LAGOUGE

Mme LAGOUGE, j'ai beaucoup d'ambition en tant qu'homme politique, mais sûrement pas celle de prendre la place de M. LECORNU. Nous ne sommes pas ici au Conseil départemental, et je ne suis pas le président du Conseil départemental. Vous semblez l'ignorer, mais ce bâtiment appartient au Département, au Conseil départemental. Ce bâtiment est en déshérence depuis une dizaine d'années aujourd'hui, il est désormais régulièrement squatté, très abîmé, avec beaucoup d'amiante qui commence à se répandre à l'extérieur. Le Département, et encore une fois je n'ai aucune légitimité à parler en son nom, il y a de brillants conseillers départementaux ici qui pourraient répondre beaucoup mieux que moi, a fait le choix de vendre ce bâtiment. Ce bâtiment a été vendu ou est en passe de l'être, et nous avons été interrogés sur la seule chose sur laquelle nous pouvons intervenir : le permis de construire. Je rappelle juste comment cela se passe, nous sommes encore dans un État de droit, et je n'ai pas à voler ce bâtiment qui appartient au Département. Dans un État de droit tel que nous le vivons aujourd'hui, le Département vend, et j'instruis avec nos services un permis de construire. Au départ, ce permis de construire prévoyait la démolition complète de ce bâtiment. Nous avons donc travaillé, j'ai reçu à deux reprises les acheteurs du Département, et nous avons réussi à garder la façade initiale. Nous avons revu les acheteurs qui vont déposer dans les jours qui viennent un permis modificatif pour la conservation de la façade. Françoise LUVINI, chargée de ce projet, a

beaucoup travaillé avec la Ville sur le sujet pour essayer de conserver au maximum l’empreinte architecturale telle qu’elle existe. C’est un bâtiment en déshérence, inutilisable dans sa forme actuelle, je l’ai regardé de très près. Personne ne peut dire que je ne m’intéresse pas au patrimoine, je pense que j’en ai suffisamment fait. Depuis sept ans que nous sommes aux affaires à Evreux, nous avons beaucoup fait pour le patrimoine ; encore aujourd’hui avec la Cité Lafayette et tous ceux qui voulaient la détruire et livrer des logements sociaux à la place. Je pense que personne ne peut nous faire de procès sur la volonté de défendre le patrimoine, car ce patrimoine :

1. Ne nous appartient pas.
2. Il est inutilisable en l’état.

Je sais qu’il y avait de grandes histoires, comme faire un merveilleux musée de l’Éducation qui coûterait des millions tous les ans à entretenir. Ce n’est pas le choix qu’a fait le Département. La seule chose que nous aurions pu éventuellement faire, c’est préempter ce bâtiment si nous avions un énorme projet. Je n’ai pas d’énorme projet, car ce bâtiment, dans l’état actuel, est inutilisable, et non réutilisable tel qu’il est actuellement. Nous avons regardé, nous avons jugé avec l’équipe municipale que nous ne pouvions pas proposer de projets alternatifs, donc nous ne pouvions pas préempter. La seule chose que nous avons pu faire avec Françoise LUVINI, c’est de demander de garder, au maximum, une empreinte telle qu’elle existait, notamment sur la grande entrée qui est une entrée majestueuse, et sur les pignons tels qu’ils seront vus depuis la ville, de manière à garder cette image de la brique, comme vous en avez parlé. Voilà, aujourd’hui les choses telles qu’elles sont. Encore une fois, nous ne sommes pas propriétaires de ce bâtiment.

12- Convention d’accompagnement du CAUE 27 - Suivi animation PLUiHD

M. Guy LEFRAND

Vous avez parlé, les unes, les uns et les autres, du CAUE. M. HUBERT étant pour quelques jours ou pour quelques semaines encore Président du CAUE, il ne présentera pas la délibération, et il ne prendra pas part au vote. Il en est de même pour M. GAVARD-GONGALLUD qui est pressenti pour devenir, peut-être, si ses collègues lui font confiance, le futur Président du CAUE. Dans ces conditions, afin de préparer, et de faire vivre le PLUiHD, notamment parce que beaucoup d’entre vous mes chers collègues n’étaient pas là sous la mandature précédente et n’ont pas connu la création de ce PLUiHD, il vous est proposé une convention d’accompagnement par le CAUE27 sur le PLUiHD, notamment pour animer un cycle de formation à destination des élus du territoire. C’est une proposition qui me semble très honnête, à 2500 € par an pendant trois ans. Nous aimerions que beaucoup d’organismes de formation ne nous demandent pas plus cher. Si vous êtes d’accord, le CAUE organisera des cycles de formation et d’accompagnement pour vous aider aussi dans le cadre de la révision du PLUiHD, pour expliciter vos demandes, et voir celles « entendables » ou pas, afin que nous puissions avancer de la manière la plus transparente possible sur ce sujet majeur. Il n’y a pas de demande de prise de parole, pas d’opposition, pas d’abstention. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE (MM HUBERT et GAVARD-GONGALLUD ne prennent pas part au vote) de confier au CAUE 27 une mission d’accompagnement sur le suivi animation du PLUiHD ; OCTROIE au CAUE une rémunération à hauteur de 7 500 € sur trois exercices budgétaires (2021, 2022 et 2023) et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention avec le CAUE 27.

13- Cité Lafayette Evreux - Vente de lots appartenant à EPN à la Société GARIM

M. Guy LEFRAND

Nous avons encore un très gros dossier. Nous parlions de patrimoine à l’instant, je vous rappelle qu’en 2013, cela a fait l’objet de combats importants pendant la campagne des élections municipales. Le maire sortant de l’époque voulait faire 550 logements sociaux, en détruisant toute la cité Lafayette.

Nous nous étions opposés à ce projet, la population nous a suivis dans ce choix, et aujourd'hui enfin les premiers pavillons témoins sont sortis de terre. J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, pour ceux qui aiment le patrimoine : sur les 49 logements de la première tranche, sur les 160 de la Cité Lafayette, 28 sont déjà pré réservés. En trois jours ! C'est vous dire l'intérêt, et c'est vous dire la justesse de notre choix de vouloir défendre le patrimoine contre ceux qui voulaient tout démolir pour faire une grosse barre de 550 logements sociaux. Et donc, nous proposons de vendre les lots qui appartiennent à EPN à la société GARIM. Monsieur le vice-président.

M. Xavier HUBERT

Oui, Monsieur le Président, vous avez dit l'essentiel. Nous cédon à la société GARIM, comme cela a été annoncé, au prix déjà annoncé. Évidemment, nous serons attentifs à deux aspects :

1. La société GARIM doit s'engager à la réhabilitation des pavillons selon un cahier des charges qui a été déterminé et présenté. Les pavillons témoins sont très encourageants pour la suite de l'opération.
2. Le second point est le point fort de la société GARIM et réside dans la remise en état, et l'adaptation de tous les réseaux qui sont vieillissants, obsolètes, et qui nécessitent une intervention forte.

La vente se fait au prix de 974 400 € HT, mais avec ces conditions qui font partie de l'ensemble de la proposition qui nous a fait retenir la société GARIM, comme étant propriétaire et aménageur de la Cité Lafayette.

M. Guy LEFRAND

Je vous rappelle également que nous récupérerons une bonne partie du patrimoine naturel, notamment les arbres remarquables, et les espaces verts qui seront entretenus par notre collectivité, de manière à nous assurer que rien ne sera détruit sur ce site.

Y a-t-il des oppositions ? Oui, Mme COLLIN.

Mme Isabelle COLLIN

Ma question est plus d'ordre administratif. Lors de la commission, la délibération qui était liée ne présentait pas les propos qui sont mentionnés ce soir, et qui concernaient les parcelles 86 et 126, et les sommes dans le délibéré ne sont pas bonnes. La délibération présentée en commission n'est pas la même que celle présentée ce soir. Faut-il retirer dans ce cas l'avis favorable de la commission, puisque ce n'est pas la délibération qui a été envoyée pour la commission n° 1 ? Je vous remercie.

M. Xavier HUBERT

Il se trouve que j'ai emporté mon dossier de la commission, et je ne pensais pas qu'il me servirait. (*Rires*). Non, tout est... Franchement, j'ai la délibération... Je n'ai pas pointé les 165 lots, je suis d'accord avec vous. Enfin, cette délibération ressemble vraiment à celle qui vous est proposée ce soir. Franchement, je ne vois pas... C'est vrai que nous avons indiqué, je ne l'ai pas dit, que nous conservons deux lots, en plus des espaces communs qui sont rétrocédés ; ce sont deux lots boisés que nous conservons dès à présent, justement, pour garder en parcelles de nature...

Mme Isabelle COLLIN

Si je peux la lire, il est précisé que :

« EPN reste provisoirement propriétaire du lot suivant 86 et 126 avec un accord du promoteur, compte tenu du maintien à ce jour de la copropriété, il apparaît opportun, etc. ». Et dans les sommes du délibéré, à « un chouia près », je suis tout à fait d'accord, sur le délibéré, était indiqué le prix de 961 600 € HT...

M. Xavier HUBERT

Ah oui ! Et ici, il est indiqué 974...

Mme Isabelle COLLIN

Il faudrait mentionner, au moins sur l'avis de la commission, qu'il n'y a pas un avis favorable de la commission, puisque ce n'est pas la délibération qui était présentée. C'est juste le jeu de... Lorsque j'ai relu les délibérations du conseil, je n'ai pas retrouvé les textes de la commission, et cette notion de copropriété. C'est cela qui a attiré mon attention.

M. Guy LEFRAND

Les services me précisent qu'effectivement, entre les deux, il y a eu un échange entre deux lots boisés et deux lots bâtis, de manière à ce que nous gardions les lots boisés pour les protéger. Vous avez raison, merci de votre sagacité. De toutes les façons, c'est évidemment l'avis du Conseil communautaire qui compte ce soir. Cette modification ne change pas grand-chose à l'avis favorable de la commission, puisque nous inversons deux lots boisés contre deux bâtis.

Mme Isabelle COLLIN

Il faut bien retirer l'avis de la Commission parce que ce n'est pas la délibération qui a été votée...

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup pour ces précisions qui heureusement ne changeront pas l'avenir de la Cité Lafayette que nous avons protégé contre ce qui avait été prévu. Je mets cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ CÉDER à la société GARIM, ou toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet de la transaction soit respecté, les lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 158, 159, 161, 162, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177 et 189 situés dans la cité Lafayette au prix de 974 400 € hors taxes. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

14- Convention d'accompagnement du CAUE 27 - Réhabilitation de la Cité Lafayette**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons à demander au CAUE27 de nous accompagner, puisque le travail partenarial est de plus en plus intense et toujours aussi efficace. Il vous est proposé pour une somme forfaitaire maximale de 5 000 € au CAUE27 de nous accompagner sur la rédaction du règlement du lotissement, sur la morphologie architecturale et paysagère de la Cité Lafayette. Il n'y a pas d'opposition. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE (MM HUBERT et GAVARD-GONGALLUD ne prennent pas part au vote) de confier au CAUE27 une mission d'accompagnement pour le projet de réhabilitation de la Cité Lafayette, confiée au groupement GARIM, afin de garantir une mise en œuvre qualitative, dans le respect du patrimoine architectural, urbain, historique et paysager, **OCTROIE** une rémunération prévisionnelle forfaitaire maximale de 5000 € au CAUE 27, au titre de sa participation à l'ensemble des missions qui lui sont confiées et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention d'accompagnement avec le CAUE27 et tout document s'y rapportant.

15- Contrat d'Objectif Territorial ADEME 2022 - 2026**M. Xavier HUBERT**

Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'autoriser le Président à signer un Contrat d'Objectif Territorial pour une durée de quatre ans avec l'ADEME. C'est un contrat qui a été proposé à six EPCI normands, et EPN a été, en quelque sorte, sélectionné.

Vous trouverez deux volets dans ce Contrat d'Objectif Territorial :

1. Le premier volet est relatif à l'énergie, Climat Air Énergie. Nous pensons bien évidemment à notre PCAET, et la mise en place pour valoriser, mesurer, quantifier

les actions réalisées d'un label européen qui s'appelle SYNERGIE et qui permet d'évaluer, d'estimer la réalisation des actions qui sont contenues dans notre PCAET.

2. Le second volet est un référentiel portant sur un axe économie circulaire, avec des actions auprès des acteurs économiques, des consommateurs, de la gestion des déchets.

C'est un contrat qui va « booster » nos actions inscrites dans le PCAET. Il est aussi intéressant sur le plan financier puisque l'ADEME pourrait, dans les quatre ans, offrir un accompagnement financier de 350 000 € pour financer, notamment de l'ingénierie ou des postes, avec une première aide forfaitaire de 75 000 €. Il vous est proposé de vous engager dans cette démarche et dans ce Contrat d'Objectif Territorial.

M. Guy LEFRAND

C'est un appel d'offres au Contrat de relance et de transition écologique, CRTE, sur lequel nous et nos services travaillons activement. Monsieur le Préfet le disait cet après-midi, notre CRTE est actuellement un des mieux rédigés, et un des mieux préparés qu'il a vu dans le cadre de ses activités. Nous félicitons les services. Il n'y a pas d'opposition à ce que nous demandions de l'argent à l'ADEME. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **VALIDE** le dépôt du dossier d'engagement d'Évreux Portes de Normandie au titre du Contrat d'Objectif Territorial ADEME 2022-2026, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat d'Objectif Territorial et ses éventuels avenants, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions potentielles et tout support en ingénierie en lien avec ce Contrat d'Objectif Territorial auprès des différents co-financeurs et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ce Contrat d'Objectif Territorial.*

16- Festival de l'Environnement Génération Durable - Subvention 2021

M. Xavier HUBERT

La participation demandée à EPN, comme chaque année, est à hauteur de 4000 € au profit du festival de l'Environnement Génération Durable 2021. Ce festival, si nous le comparons avec la dernière édition 2021, a réuni ou a touché 814 personnes, dont des scolaires. C'est un festival qui se déroule à Évreux, avec un partenariat avec le cinéma, mais également sur des communes qui régulièrement accueillent ce festival, comme Gravigny, Arrières-sur-Iton, Croth, le Val-David. Cette année, deux nouvelles communes, Irreville et Garennes-sur-Eure, pourraient accueillir des manifestations, des débats, des films, des conférences relatives au monde de l'environnement et du développement durable.

Cette année, le festival est porté dans l'association NATURELLEMENT REUILLY qui œuvre pour le développement durable. Cette association est d'ailleurs au service des communes, si vous avez de petits projets à réaliser sur la nature dans vos villages.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est une reconduction d'un travail qui se mène année après année. Il n'y a pas d'opposition, je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉCIDE** de participer au Festival de l'Environnement 2021, **OCTROIE** à l'association NATURELLEMENT REUILLY, porteuse du projet, une subvention de 4 000 € pour l'organisation de cette manifestation en 2021 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec NATURELLEMENT REUILLY ainsi que tous les documents afférents et avenants éventuels.*

17- Adhésion à divers organismes Développement durable & Énergie

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, a été modifiée par rapport au dossier que vous avez reçu, que les élus ont reçu, avec l'adhésion en plus de l'ANBDD.

M. Xavier HUBERT

Oui, il vous est proposé d'adhérer à trois organisations différentes :

- BIOMASSE NORMANDIE est une association qui a pignon sur rue en Normandie, relative aux questions de maîtrise de l'énergie essentiellement. Le développement du bois énergie peut être un sujet intéressant pour nos travaux, et nous pensons en permanence à la valorisation des déchets. Nous y pensons en permanence avec Mme COULONG.
- L'AMORCE est une association bien présente sur la gestion des déchets, et du réseau de chaleur.
- L'AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ANBDD). Nous y adhérons précédemment pour 150 € par an.

Nous vous proposons de maintenir ces trois adhésions.

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas d'opposition. Ce sont des associations très utiles pour les travaux que nous menons avec les services. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE l'adhésion d'Évreux Portes de Normandie aux organismes suivants :

- *AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE pour la somme de 150 € TTC*
- *BIOMASSE NORMANDIE pour la somme de 118 € TTC*
- *AMORCE sur les thématiques Déchets ménagers, Réseau de chaleur ; Énergie ; Eau et Assainissement pour la somme de 2 964,40 € TTC*

et AUTORISE le Président d'Évreux Portes de Normandie à signer les différents actes nécessaires aux adhésions

18- Emalleville - Projet d'installation de méthanisation de déchets agricoles - Participation du SIEGE27 au capital de la société JB GAZ'EURE - Avis d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Nous avons déjà abordé ce dossier lors de la Conférence des Maires. Je vous rappelle que la délibération concernée de ce soir ne nous demande pas de donner un avis pour ou contre la méthanisation. Mais savoir si nous souhaitons que dans le cadre de ce projet de méthanisation, le SIEGE27 puisse en être membre adhérent, afin d'avoir un avis éclairé sur ce qui se déroulera au sein de cette structure.

M. Xavier HUBERT

Le projet de méthanisation se situerait à Emalleville, sur le nord de notre territoire. La méthanisation est une des sources de production d'énergie verte, propre, qui est identifiée. Notre PCAET fixe des objectifs de production de ce méthane d'origine biologique. Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire), le document régional, fixe également des objectifs importants. Il nous est apparu nécessaire de nous pencher sur la réalisation de ce projet d'installation de méthaniseurs. Depuis 2015, et la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV), les collectivités territoriales peuvent participer et entrer au capital des sociétés de production d'énergie renouvelable. C'est dans ce cadre que le SIEGE27 participe à un ensemble de projets sur l'ensemble du département, et a été sollicité pour entrer au capital de la société JB GAZ'EURE, qui veut organiser ce projet de méthanisation.

C'est un projet de petite dimension utilisant les déchets de l'exploitation agricole de ces deux agriculteurs. C'est un projet qui nous paraît intéressant également dans le sens où le méthane produit sera injecté dans le réseau de distribution qui existe actuellement. Nous avons donc cette possibilité d'augmenter la part de gaz biologique, de gaz vert dans le réseau de distribution de notre agglomération. Comme Monsieur le Président l'a mentionné, la question n'est pas tant de savoir si nous sommes pour ou contre la méthanisation. Il me semble que dans cette délibération, la question est de savoir si vous autorisez le SIEGE, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure, à entrer au capital de cette société. Pourquoi ? Car le SIEGE dans tous ses projets n'agit pas contre les territoires, mais avec tous les territoires. Il sollicite l'avis, ou la délibération, favorable de l'EPCI d'implantation. C'est dans ce cadre que nous devons nous prononcer ce soir. Nous avons essayé de

donner des explications avec les porteurs de projets, nous avons eu deux réunions d'élus avec les maires aux alentours d'Emalleville, pour voir comment ce projet pouvait s'articuler, et quels en étaient les éventuels inconvénients. Nous avons beaucoup travaillé sur la question des odeurs et la question des transports.

Je veux dire aussi que nous avons aussi une certaine connaissance et confiance dans le constructeur de cette unité de méthanisation, pour dire que ce projet s'inscrit dans la transition énergétique, et pour lequel le SIEGE aimerait avoir votre avis.

Que nous soyons pour, ou contre, il me semble important que ces projets ne soient pas simplement des projets commerciaux ou des projets au profit de particuliers, mais qu'une collectivité territoriale s'y implante, même de façon minoritaire. La collectivité pourra en quelque sorte contrôler, être la garante du respect afin que le projet ne dévie pas, qu'il présente le moins possible de nuisances, et qu'il s'inscrive dans le cadre de nos objectifs de développement vertueux du territoire. Et c'est dans ce sens que le SIEGE peut -veut- jouer ce rôle, et vous rendre compte de l'évolution de ce projet que nous souhaitons voir maintenir et calibrer. Un petit projet d'injection qui serait une grande première dans le territoire Eurois. Mais ce serait le deuxième projet, car le premier projet d'injection sur le réseau de distribution est mis en service depuis quelques semaines seulement.

Nous sommes au début de la transition en cette matière, et il nous semble intéressant que nous votions collectivement pour que le SIEGE puisse entrer au capital de production de méthane.

M. GUY LEFRAND

Merci. Je vous remercie de respecter le débat démocratique. Je précise que M. PATTYN, membre de notre Conseil communautaire ayant une partie de sa famille concernée par ce projet de méthaniseur, ne prendra pas part au vote.

M. Olivier RIGAL-ROY

Je souhaite revenir sur quelques affirmations du SIEGE, dans son document de référence, notamment, le fait qu'il y ait eu différentes réunions avec différents élus locaux. Une réunion à mon sens réunit à elle seule tous les acteurs. Je précise aussi qu'il est regrettable que l'ensemble de la population n'ait pas été consultée dans l'histoire.

Pour ce qui est des autres affirmations, il est précisé que les matières traitées ne seraient essentiellement, et exclusivement que des produits agricoles, et donc aucun intrant industriel. Il est également précisé ou affirmé qu'il n'y aura aucune odeur, j'insiste bien sur ce point, j'espère que l'on s'en souviendra bien dans l'avenir.

Il est aussi précisé, ou affirmé que les porteurs du projet ne projettent pas de faire évoluer la capacité d'injection. L'installation n'a donc pas la capacité à se développer de manière autonome ; c'est ce qui est écrit et stipulé. J'espère que le SIEGE en aura la maîtrise, car beaucoup de méthaniseurs ont tendance à prendre de l'ampleur au fil des années. Il est également affirmé qu'il n'y aura pas d'impact sur le plan de l'immobilier, sur le prix à proximité. J'aimerais que cela soit vérifié à l'avenir, je ne sais pas si des indicateurs ou des critères permettront de voir tout cela. De même, il est fait mention d'un trafic routier presque insignifiant, l'on parle d'un ou deux camions, d'une ou deux rotations journalières, à part « aux belles saisons » où ce chiffre pourrait monter de 20 à 25 camions. J'espère que ces chiffres seront contenus. Le SIEGE nous affirme beaucoup de choses, j'aimerais le croire sur parole. Seul l'avenir permettra de le vérifier, malheureusement. Je préciserai enfin que 10 % de prise dans le capital permettra de n'avoir qu'un siège, de n'être qu'un simple spectateur, et de ne pas prendre de vraies décisions au côté des porteurs du projet. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 8 abstentions. Il en est donc ainsi décidé.

Le Conseil communautaire :

☞ ÉMET un avis favorable (moins 8 abstentions, et M. PATTYN ne prend pas part au vote) sur la participation du SIEGE27 au capital de la société créée spécifiquement pour le projet de méthanisation sur la commune d'Emalleville par la société JB GAZ'EURE, dans les formes et conditions fixées après négociations avec les porteurs du projet et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.

19- Service Véloo – Extension de la durée de location – Tarifs – Modifications réglementaires

M. Daniel DOUARD

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vais vous parler du service Véloo. Vous savez que parmi les actions phares de ce plan, le service Véloo - location des vélos à assistance électrique- met en location 237 vélos pour les particuliers et les entreprises, sur des durées allant de 1 mois, reconductibles à 2 ans maximum. La première flotte de 30 vélos a déjà été louée dès le 25 juin 2019. Les bénéficiaires auraient déjà dû les remettre au mois de juin 2020, mais devant la crise sanitaire de la COVID-19, les abonnements ont été prolongés de 3 mois, gratuitement. De plus, une grande partie de la clientèle du service Véloo souhaite renouveler son abonnement pour plusieurs raisons :

- Les étudiants et les demandeurs d'emploi n'ont pas les moyens d'investir dans ce type de matériel.
- Le service présente des avantages comme la visite d'entretien trimestriel, et un service après-vente disponible en agence transurbaine.

Fort de cela, le Conseil communautaire a décidé au mois d'octobre 2020 de prolonger d'une année supplémentaire la durée de la location maximum aux usagers. À l'hiver 2020-2021, 140 vélos étaient déjà loués dès avril 2021. L'ensemble du parc des 237 vélos était réservé. En outre, nous comptabilisons 80 réservations en octobre ; de nouveaux vélos sont arrivés. Il est ainsi proposé aujourd'hui ce qui suit :

- La location longue durée sera possible et renouvelable pour un an supplémentaire, soit 36 mois maximum de location autorisée. Nous verrons après pour la prolongation, mais pour l'instant, nous rallongeons d'un an.
- Concernant la tarification, nous avons créé deux zones, avec des tarifs différenciés :
 - Une zone périmètre desservi par le réseau urbain, régulier.
 - Une zone hors périmètre desservi par le réseau urbain.

Ainsi, pour que les entreprises puissent expérimenter le service Véloo, il est proposé d'autoriser une seule fois la durée minimum de location. Pour les entreprises au trimestre, seul le tarif annuel s'appliquera. Il est aussi proposé d'appliquer par vélo, la tarification suivante : 480 € annuel et 360 € pour les autoentrepreneurs et associations. De plus, pour faire suite à trois vols de vélos, il est proposé d'augmenter la caution qui est actuellement à 700 €, à 1000 €. Voilà, ce que nous vous proposons aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

C'est un service proposé par l'Agglomération depuis trois ans, et qui fonctionne extrêmement bien. Les difficultés pour nous approvisionner en vélos du fait de la pénurie de matière première nous ont pénalisées, mais les vélos en attente commencent à arriver.

Y a-t-il des oppositions sur ce sujet ? Nous passons de deux à trois ans, afin de continuer à ce que les uns et les autres puissent continuer à utiliser les vélos.

M. Jean-Christophe BOULANGER

M. DOUARD, nous pouvons nous féliciter de la lecture de cette délibération, car nous voyons que le déploiement de l'usage des vélos, et notamment des vélos électriques, à réellement pris sur notre territoire, et c'est une bonne chose. Comme nous pouvons le constater sur l'ensemble de l'hexagone. En revanche, une problématique se pose sur la question des aménagements des pistes cyclables. Nombre de travaux ont été faits, notamment sur le territoire desservi par Transurbain. Nous savons qu'il y a encore de grandes choses à réaliser. Je voulais savoir ce que vous pouviez nous annoncer en matière de projets notables qui permettraient des aménagements qui garantiraient la sécurité des usagers. Car étant aussi un automobiliste, nous pouvons constater, très souvent, que les usagers à vélo, qu'ils soient électriques ou non électriques sans assistance, prennent des risques notables, car la conduite des automobilistes est loin d'être remarquable, pour tous. La sécurité physique de tous les usagers, et notamment des plus jeunes, des enfants est primordiale, car comme vous le savez, il existe un grand dispositif national qui s'appelle « *Savoir rouler à vélo* », et dans lequel nombre d'écoles sont engagées. Ce dispositif vise justement à amener les plus jeunes à pouvoir développer cette pratique. Or, développer cette pratique est une chose tout à fait louable, remarquable.

Pour autant, la question de la mise en sécurité de ces futurs usagers se pose également. Je souhaiterais que vous nous éclairiez sur les projets d'aménagements à venir. Merci beaucoup.

M. Daniel DOUARD

Je vous remercie de votre question qui va justement m'amener à la deuxième délibération qui fait part de ce service pour les pistes cyclables. Comme vous l'avez dit, dans toutes les communes, il est difficile de circuler en vélo ; vous avez tout à fait raison. Cette situation est à l'étude actuellement, nous allons créer des groupes de travail cet hiver pour travailler sur ce sujet, et pour voir comment créer des maillages entre les villages. Cela a déjà commencé avec le PLUiHD, puisque le D de déplacement dans PLUi a prévu dans certains endroits des zones réservées. Et nous allons avoir à travailler avec les maires concernés de toutes les communes pour avoir des zones réservées à mettre à disposition de l'Agglomération qui pourra, éventuellement, faire des pistes cyclables. C'est un sujet sur lequel nous avons un grand travail à faire ; il y a beaucoup de plans de travail prévus sur le Grand Tour d'Évreux. Nous commençons par la Grande Couronne, pour aller progressivement sur l'ensemble de l'agglomération.

M. Guy LEFRAND

Pour compléter l'intervention de M. DOUARD, nous avons effectivement lancé ce plan Véloo, avec le développement de bandes et de pistes cyclables. La priorité de cette année est la sécurisation. J'espère que vous allez voter cette délibération, sinon je ne pourrai pas louer mon vélo pour la troisième année consécutive, cela m'embêterait. Comme vous, je circule de plus en plus à vélo, et je suis bien conscient des insuffisances. C'est pour cela que nous avons demandé aux services de renforcer la sécurité. Vous l'avez peut-être vu, de nombreuses bandes cyclables ont fait l'objet de renforcement et de marquages, soit par du béton soit par des matériaux qui permettent de sécuriser. C'est un premier pas, c'est insuffisant, mais cela y participe. Nous continuons, vous l'avez vu, vers Arnières. Nous allons voter le développement des voies entre la Cavée Boudin et la gare. Nous avons également intégré aujourd'hui, ce que la loi prévoit, des aménagements cyclables de qualité sur le Bois des Communes, sur la voie qui va passer devant la nouvelle école et l'espace de loisirs. Oui, aujourd'hui, nous avons à la fois ce travail de mené sur le développement des pistes cyclables, et en même temps sur la sécurisation ; on nous l'a reproché la première année. Nous n'aurions rien fait, on nous aurait reproché de ne rien faire. Nous avons fait quelque chose, ce n'était pas assez bien, d'après les reproches. Petit à petit, nous avançons. Encore une fois, vous avez pu le voir, car vous circulez comme moi souvent à vélo, nous sécurisons au fur et à mesure l'ensemble des bandes cyclables, tel que nous l'avons prévu. Et désormais, tous les aménagements sont prévus sur les nouvelles voies, lorsque nous faisons de nouvelles voiries, pour essayer au maximum d'avoir des voies cyclables. Nous avons très souvent eu ces débats avec les services techniques, qui parfois m'ont proposé, ce que j'ai refusé, je le dis clairement, que les vélos continuent à circuler, parce que c'est toujours possible, sur la même voirie que les voitures. Vous aurez ce sujet sur notre ville sur le Bois des Communes, vous allez avoir ce sujet sur la rue Joffre. Ces programmations sont prévues pour 2022, avec des aménagements sécurisés pour les vélos. Concernant l'extension de la durée de location, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE de modifier le règlement d'utilisation du service Véloo en autorisant la location pour une durée de 12 mois supplémentaires soit un maximum de 36 mois ; DÉCIDE d'ouvrir le tarif réduit aux habitants des Quartiers Politique de la Ville d'Évreux (QPV) ; DÉCIDE de définir les tarifs de location comme suit :

Zone 1 : « Urbaine »

- *Tarifs classiques :*

- 1^{ère} année : 360 €
- 2^{ème} et 3^{ème} année : 480 €

- *Tarifs abonnés Transurbain :*

- 1^{ère} année : 300 €
- 2^{ème} et 3^{ème} année : 400 €

- *Tarifs réduits demandeurs d'emploi, étudiants et habitants en QPV d'Évreux :*

- 1^{ère} année : 240 €
- 2^{ème} et 3^{ème} année : 320 €

Zone 2 : « Interurbaine »

- *Tarifs classiques :*

- 1^{ère} année : 300 €
- 2^{ème} et 3^{ème} année : 400 €

- *Tarifs réduits demandeurs d'emploi et étudiants :*

- 1^{ère} année : 240 €
- 2^{ème} et 3^{ème} année : 320 €

DÉCIDE de définir pour la première location, un tarif trimestriel pour les entreprises, les collectivités territoriales, les associations et les autoentrepreneurs comme suit :

- *Les entreprises et associations domiciliées dans le périmètre de l'agglomération d'Évreux Portes de Normandie : 160 € pour le premier trimestre et 480 € à l'année si renouvellement*
- *Les collectivités territoriales d'EPN, les entreprises d'EPN membres du PAQTE, les associations émergeant aux contrats de Ville d'EPN, et les autoentrepreneurs d'EPN : 100 € pour le premier trimestre et de 360 € à l'année si renouvellement*

DÉCIDE la mise en location d'un vélo minimum au lieu de deux pour les entreprises, associations, collectivités ; **APPLIQUE** l'ensemble des nouvelles mesures à compter du 29 septembre 2021 ; **MODIFIE** le règlement du service Véloo pour tenir compte des modifications des modalités de durée de location et de vente à terme, des tarifs, de l'augmentation de la caution (1 000 €) ainsi que les documents afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires ayant trait aux présentes dispositions.

20- Mise en œuvre du contrat de territoire 2017-2021 - Voie verte Cavée boudin - Gare d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Et maintenant, la délibération que nous attendons, avec l'aménagement du pôle gare, la fin de la Voie verte entre la Cavée boudin et la gare.

M. Daniel DOUARD

Merci, Monsieur le Président, c'est bien la suite de ce que vous venez d'évoquer. Vous savez que dans le cadre de la réalisation d'une liaison Voie verte de la Cavée boudin à la gare d'Évreux, il manque 1 km entre les deux pour achever l'ensemble. Ce projet longe une voie SNCF qui permet de rejoindre la gare et le centre-ville d'Évreux, et garantir à terme une continuité avec les voies vertes départementales qui sont situées plus au nord et à l'ouest : Pont-Authou/Évreux, Conches/Évreux/Louviers. Aujourd'hui, la voie verte s'arrête au lieu-dit la Cavée boudin, à moins de 1 km à vol d'oiseau de la gare. Cette absence de connexion pénalise évidemment le développement de la voie verte, d'une part, pour ce qui concerne l'axe de développement domicile-travail, et d'autre part vis-à-vis de la clientèle cible pour l'économie touristique. À court terme, la poursuite de cette voie verte s'intègre pleinement dans le projet de réaménagement de la gare dont nous avons parlé tout à l'heure, et de la coulée verte vers le centre-ville. Ce projet vient compléter l'offre de déplacement vers ce secteur dans une logique de diminution de la part modale de l'automobile. Cet aménagement doux participe au maillage général dans le cadre du plan Véloo, qui permettra de raccorder les différentes liaisons cyclables avec Évreux, et plus particulièrement sa gare et son centre. Pour relier l'actuelle voie verte à la gare, l'itinéraire se poursuivra au sud des voies ferrées SNCF, avec la réalisation d'une passerelle au niveau du pont des Cités Unies. Cela engendra un coût qui se traduira sur plusieurs années (3 M€). Il intègre la réalisation de la passerelle pour un budget de 1,5 M€. À ce titre, Évreux Portes de Normandie a été lauréate en mars 2021 de l'appel à projets « Fonds mobilité active aménagements cyclables », lancé par le ministère de la Transition écologique avec une

subvention de 40 % des dépenses éligibles, dont le montant s'élève à 1 164 770 €. Participent à ce plan de financement prévisionnel de ce projet :

- | | |
|---|-------------|
| • Le département de l'Eure pour | 265 000 € |
| • La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020 -État | 708 000 € |
| • Appel à projets | 1 164 770 € |
| • Il resterait à la charge d'EPN | 773 655 € |

C'est donc ce plan de financement que nous vous demandons d'approuver.

M. Guy LEFRAND

Merci. Si je peux me permettre de compléter, je vois souvent Mme COLLIN ou M. ROUGER nous expliquer que nous n'écoutons pas les propositions de l'État, que nous ne sommes jamais dans les plans. Lorsque les propositions d'accompagnement financier correspondent au projet que nous avons sur le territoire, comme c'est le cas, nous sommes très heureux que l'État nous accompagne. Et cette fois-ci, l'État nous accompagne de manière très importante, puisque 1 800 000 € sur 2 900 000 €, est une somme très importante. Je ne manque jamais de le rappeler. Vous voyez, nous ne sommes pas contre tout ce que fait l'État, mais nous ne décidons pas de nos projets de territoire en fonction de ce que propose l'État. Mais lorsque l'État propose des choses correspondant à nos projets de territoire, nous sommes très heureux d'en profiter. C'est un projet de longue haleine, puisqu'il était déjà « dans les tuyaux » en 2014 ; il y a eu beaucoup de temps perdu, notamment dans les échanges avec la SNCF. Dernièrement, il a fallu refaire une étude complémentaire pour savoir si nous passions sur le côté nord de la gare, le long du boulevard Gambetta, en contrebas du balustre ou par le côté sud. Toutes les études ont montré que si nous choissions le côté nord, il faudrait dix ans de plus pour le réaliser, sans être certain d'obtenir les financements, notamment cet appel à projets. Le choix du côté sud correspond à une faisabilité technique et à une faisabilité financière. Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? La réalisation se fera en 2022 afin de profiter des aides accordées. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE**, dans le cadre du Contrat de territoire 2017/2021, le plan de financement prévisionnel du projet de réalisation d'une liaison voie verte Cavée Boudin/Gare d'Évreux ; le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :*

- | | |
|--|------------------|
| - Département de l'Eure : | 265 500 € |
| - DSIL 2020 : | 708 000 € |
| - Appel à projets « Fonds mobilités actives Aménagements cyclables » – AFITF : | 1 164 770 € |
| - Reste à charge H. T. d'EPN : | 773 655 € |

***SOLLICITE** les subventions auprès des différents co-financeurs, **APPROUVE** le lancement d'une maîtrise d'œuvre et des travaux dans le cadre de l'opération de la voie verte Cavée Boudin – Gare d'Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tout document afférent à ce dossier, y compris leurs éventuels avenants.*

21- Festival « Rock in Évreux/Rock in chair » 4ème édition - Association Normandy Rock - Subvention complémentaire exceptionnelle 2021

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir, chers collègues ! Cette délibération porte sur le festival « Rock in Évreux/Rock in chair » dont la 4^{ème} édition s'est tenue du 24 au 27 juin 2021. Après l'annulation du festival Rock in Évreux en 2020, nous avons décidé au mois de mars, malgré un contexte sanitaire tendu, de maintenir l'édition 2021. Celui-ci s'est déroulé selon les conditions de distanciation : être assis et avoir une jauge d'accueil limitée à 15 680 places pour les quatre soirées. Malheureusement, ce festival a subi quelques contraintes comme l'instauration début juin du pass sanitaire, ou l'obligation de réaliser un test. Ces contraintes et une météo capricieuse ont fait chuter les ventes. Mais, en tout état de cause, nous avons pris la décision courageuse de maintenir ce festival, ce qui a été salué par nos concitoyens en grand manque de vie sociale et de vie culturelle.

Cette initiative a aussi été saluée par le monde de la culture, et nous avons même été suivis par d'autres collectivités qui ont organisé des manifestations culturelles. Ce festival a donné à Évreux, et son agglomération, une image qui rayonne, un lieu où la culture revit. J'en profite aussi pour remercier l'ensemble des participants, artistes, festivaliers, organisateurs des services d'EPN. Vous avez dans la délibération les éléments financiers relatifs à l'aide d'EPN, je pense que chacun en a pris connaissance. Mes chers collègues, l'esprit de ce dossier montre une fois de plus la volonté de notre agglomération de ne pas subir, et d'aller de l'avant. C'est pourquoi dans ce contexte si particulier, où vous tous ici, vous avez par vos engagements et vos actions contribué à lutter contre la pandémie et assurer des compétences de nos collectivités, j'en appelle à notre solidarité communautaire, au-delà de nos idées partisans, à voter « comme un seul homme » un accompagnement supplémentaire exceptionnel de 30 000 € pour l'association Normandy Rock, et autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents. Je vous en remercie d'avance.

M. Timour VEYRI

Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir ! Chacun connaît ici évidemment, et je veux saluer Monsieur le vice-président PRIEZ, la situation difficile dans laquelle nous vivons dans l'ensemble de nos collectifs humains. C'est vrai dans l'entreprise, dans le monde associatif, dans l'administration, dans le sport, et bien évidemment la culture n'y échappe pas. Je crois que la COVID-19 a tout changé, c'est évident. Nous arrivons donc aisément à comprendre, et je rejoins les propos du vice-président, la situation actuelle qui est celle du festival, et de l'association qui le porte. Nous le savons, cette demande de subvention exceptionnelle trouvera, nous n'en doutons pas, sa majorité pour la voter. Au-delà des difficultés ponctuelles de Normandy Rock, nous proposons de saisir cette occasion de réflexion pour, peut-être, essayer de prendre de la hauteur, et d'envisager une autre manière de piloter ce dossier pour éviter que cette situation ne se répète une nouvelle fois. C'est là tout l'enjeu de la discussion que nous pourrions avoir ce soir, et dans les semaines à venir. Une des observations que nous voulons soumettre à la réflexion collective consiste à nous interroger à plus long terme sur la stratégie pour faire vivre un festival de grande ampleur à Évreux. Pendant 30 ans, du milieu des années 80 à nos jours, il y a eu sous différentes appellations, le festival Rock porté par les équipes de l'Abordage. Cette aventure collective a permis de faire d'Évreux et de notre agglomération, un territoire identifié en matière de rock. Et ce n'est pas seulement vrai pour Évreux, c'est aussi vrai pour l'ensemble de notre territoire. Des festivaliers venaient ainsi de toute la France, et parfois entendaient parler de nous grâce au festival rock. C'est pour cette raison que je trouve justifié que cette délibération soit à la fois une délibération culture, et une délibération tourisme, car c'est un marqueur très important de notre territoire. Cette aventure s'est finie au début de votre précédent mandat M. LEFRAND ; chacun sait ici ce qui nous oppose sur ce dossier, et je n'y reviendrai pas. En revanche, essayons de voir par-delà ces différents passés que tout le monde connaît, comment, nous pourrions définir une stratégie commune. Nous pensons qu'il y a plusieurs points, très simples et très courts. Le premier point sur lequel nous pouvons tous nous appuyer se base sur le travail réalisé pendant toutes ces années. Depuis, votre majorité a essayé différentes formules. Nous pouvons convenir, systématiquement, que cela n'a pas permis d'atteindre les objectifs qui étaient fixés collectivement. La première formule, très entrepreneuriale, a été avec le Green Horse Festival (GHF). Cette formule a été abandonnée, comme cela a été officialisé fin février 2020 après que M. Jean-Louis LOUVEL ait épongé les dettes contractées par la première année du Rock in Évreux. Rappelons qu'à l'époque, nous devons être rassurés par l'implication sur le long terme de l'entrepreneur rouennais. Nous savons désormais ce qu'il en est, il a désormais disparu de la circulation. *Dont acte* ! La formule actuelle s'appuie sur une association, Normandy Rock, et porte désormais seule les choses, avec l'appui principal de la municipalité d'Évreux et de l'agglomération. Elle se trouve donc acculée, elle aussi, aux difficultés. Partant de ce principe, et d'un certain nombre de difficultés que nous avons pu constater, nous pensons qu'il est peut-être temps de se poser la question du format, et de l'identité même du festival sur le long terme. Car demain, une fois le déficit épongé, nous n'en doutons pas que la délibération sera votée ce soir, sommes-nous

réellement assurés que les choses aillent mieux en poursuivant avec les mêmes porteurs de projet que vous avez désignés ?

C'est ne faire injure à personne que de dire qu'aujourd'hui, il n'y a aucune visibilité sur la question. C'est bien normal, c'est tout le paysage culturel qui est bousculé aujourd'hui. Nous le constatons, ce sont tous les grands festivals en France qui sont bousculés par la situation, le secteur est en pleine recomposition. Nous mettons beaucoup d'argent sur ce dossier, nous devons tous l'avoir en tête. Les festivals qui marchent ont, et ce n'est pas le cas de celui d'Évreux :

- Soit des reins très solides financièrement. Ce n'est pas forcément notre cas, les poches de notre collectivité territoriale ne sont pas extensibles à l'infini.
- Soit une identité musicale extrêmement forte qui fait que, quelle que soit la situation, les amateurs du genre viennent. Ce n'est pas le cas non plus avec le festival que nous portons tous collectivement à Évreux, car il change d'identité au fur et à mesure des éditions.

Peut-être que notre festival est à la fois trop « attrape-tout », trop généraliste, commercial aussi, mais sans les moyens nécessaires. Nous voyons bien que nous sommes tous collectivement « coincés entre deux eaux ». Pour notre part, nous jugeons qu'il est urgent au moment de réfléchir, parce que c'est maintenant que ça se fait, à l'édition 2022 du festival, de prendre le temps de la réflexion sur le positionnement d'Évreux, sur la carte des musiques en France. À défaut, nous prenons le risque d'alterner des succès d'estime et des fiascos. Mais ce qui est sûr, c'est que sur le long terme, un festival a besoin d'être connu, reconnu, identifié sur l'ensemble du territoire français, voire à l'international. Et le risque est que nous n'arrivions pas à nous positionner ainsi, et ce serait évidemment regrettable.

S'agissant de l'édition 2021 sur laquelle nous sommes amenés à avoir une réflexion, un débat peut être, et un vote de manière certaine, nous sommes aujourd'hui sommés par la situation, et non pas par vous Monsieur le Président, d'éponger collectivement les dettes sans avoir pu participer à éviter la situation actuelle. C'est évidemment un peu regrettable. C'est-à-dire que l'on vient nous voir au moment du chèque, et pas pour réfléchir collectivement pour ce qui peut être fait, ou éviter. Monsieur le Président, je vous écoutais avec beaucoup d'attention hier sur France 3 où vous interveniez pour défendre la nécessité de la délibération qui va être étudiée, et votée dans quelques instants. Vous avez déclaré vouloir soutenir « une association courageuse », mais nous sommes quelques-uns à considérer, sans nier le travail fourni, que Normandy Rock est peut-être courageuse, mais c'est nous qui payons. Nous aurons peut-être pu avoir notre mot à dire pour éviter certains risques qui ont été pris. D'abord, le premier d'entre eux qui doit nous interroger est la tenue même du festival. Au moment où le festival le plus populaire, le plus réussi, le plus commercialement attractif, et même sur le plan artistique, le plus remarquable de France, je pense, au HELLFEST qui est un festival de métal que tout le monde connaît maintenant, ce festival a décidé cette année de ne pas se tenir. Alors que c'est un festival qui est capable en moins d'une heure de vendre absolument l'ensemble de ces billets. Cela doit quand même nous interroger sur le choix qui a été fait. Et nous interroger non pas pour vilipender qui que ce soit, mais pour se dire qu'il ne faudrait pas reproduire la même chose à l'avenir. Le deuxième ensemble qui nous paraît important est le fait que l'on nous a expliqué qu'il fallait s'adapter sur cette édition du festival. Mais pour nous, alors que nous savons à quel point les deniers publics sont rares en ce moment, s'adapter cela signifie avant tout baisser les coûts ; ce n'est pas ce qui a été fait. Le festival est passé de trois à quatre jours, avec des coûts de location, des coûts fixes forcément en hausse. Un certain nombre de choses ont pu interroger les amateurs de rock, qui avaient pu apprendre à apprécier progressivement le festival d'Évreux, quelle que soit son appellation comme « Les Transats » ; nous pouvons nous interroger effectivement sur leur pertinence. Mais surtout lorsque nous retournons sur les éléments financiers, nous nous posons tout de suite des questions assez simples : plus de soirées, c'est forcément plus de têtes d'affiche. Nous voyons bien que nous adapter aurait été de baisser la voilure, et n'avoir par exemple que deux soirées. Il y a aussi des sujets de positionnement que nous devons trancher collectivement. Nous constatons que le festival de cette année -je viens d'avoir 40 ans- s'adressait un peu moins aux jeunes, et un peu plus aux quarantenaires, voire plus. Un

festival de ce type qui tourne le dos à sa jeunesse ne peut pas marcher financièrement. Et c'est aussi socialement un très grand regret pour nous tous, car le festival Rock était un rendez-vous de l'ensemble de la jeunesse d'Évreux, ou en tout cas une partie significative. D'ailleurs, l'audience aurait pu être davantage élargie auprès de la jeunesse du festival Rock, afin que tous les quartiers soient concernés. Nous avons fait l'inverse, nous avons rétréci le public. Il faudra voir ce que nous pourrons faire sur ce point pour les prochaines éditions. Concernant le tourisme, nous constatons que le choix a été fait de ne pas avoir de campings pour les raisons que nous pouvons imaginer. Le festival a donc été maintenu, mais sans camping. Résultat, les festivaliers n'étaient que des locaux, avec un impact sur l'équilibre financier de l'opération, et un impact négatif sur le tourisme, car le public a été rétréci à celles et ceux proches de notre territoire. Enfin, nous devons prendre l'habitude collectivement dans la présentation des délibérations, d'offrir aux conseillers d'agglomération, ici présents, plus d'informations. Sur cette délibération, il n'y a pas d'informations sur la billetterie, sur le nombre de places VIP qui ont pu être offertes, sur les partenariats... Cela crée un manque de visibilité sur ce que nous votons, et compte tenu des montants, il me semble que c'est quelque chose qui est important en démocratie.

Les années précédentes, il y avait un partenariat public assez fort avec la Région et le Département. Il me semble à travers la délibération, mais aussi par rapport à ce que j'ai entendu des responsables de Normandy Rock, que cette fois-ci, ils ne sont pas appelés à la rescousse. Si c'est le cas, c'est peut-être une question de temps, mais il me semblerait logique que nous ne soyons pas les seuls à payer les pots cassés, et que le Département et la Région viennent nous aider financièrement.

Pour conclure, Monsieur le Président, le 13 février 2017, vous avez déclaré (à l'époque de l'Abordage), et je vous cite : « *Ce n'est pas parce qu'une association n'a plus d'argent qu'il faut dépenser des centaines de milliers d'euros sur le dos des Ébroïciens, sans être sûr de réussir.* ». Quatre ans après, la situation est finalement exactement celle-là. Cela interroge, cela peine. Il est temps, selon nous, de tourner la page actuelle pour inventer collectivement un nouveau projet. Sinon, le risque sera de voter l'année prochaine exactement la même délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Merci.

Nous avons fait le choix avec les élus du bureau communautaire, et les élus de la majorité municipale de demander à Normandy Rock de réaliser ce festival à Évreux, en 2021. Pourquoi ? Tout d'abord, parce qu'il n'a pas eu lieu en 2020. Le risque était qu'en annulant le festival plusieurs années de suite, celui-ci ne puisse plus exister, et qu'il disparaisse des radars, comme l'a dit M. VEYRI.

Ensuite, certains, notamment dans ceux qui gouvernent aujourd'hui, ont longtemps estimé que la culture n'était pas un bien essentiel. À Évreux, nous avons fait le choix contraire ; nous avons estimé que c'était essentiel, qu'il était essentiel de protéger les artistes, de les aider à se produire. Je peux vous dire que les artistes qui sont venus nous ont profondément remerciés, nous les élus qui les avons accompagnés, et aussi les participants de ce festival. Avant, nous n'avons pas pu organiser de festival en raison du confinement ; après, il y a eu de nouveau un confinement, et d'autres festivals n'ont pas pu avoir lieu. Évreux est un des rares festivals rock qui a pu se tenir cette année. Vous nous reprochez le camping et les chiliennes. C'était la condition *sine qua non* pour avoir le droit d'ouvrir. Le camping était interdit par la préfecture, et le fait d'être assis était obligatoire. Cela a donné un contexte très particulier. Oui, c'est difficile, oui, nous assumons que la culture soit essentielle, et qu'à Évreux nous ayons pris des risques. Nous savions que cette édition du festival Rock in Évreux serait probablement déficitaire, mais nous avons voulu faire cette édition Rock in chair pour la culture, pour les artistes, pour les habitants. Et croyez-moi, ceux qui sont venus ne l'ont pas regretté. Il est vrai que la météo ne nous a pas aidés, mais c'est surtout le pass sanitaire. La décision d'organiser ce festival au mois de juin a été prise au mois de mars ; nous sommes partis dans l'inconnu, et nous l'avons assumé. Oui ! Comme nous avons assumé que certains voulaient détruire la Cité Lafayette, et contrairement à ce tout ce que l'on nous a expliqué, la Cité était réhabilitable. Oui, nous avons pris ce risque, oui nous l'assumons et moi, j'en suis fier ! Je suis fier aujourd'hui, que le festival Rock in Évreux ait

eu lieu dans des conditions difficiles, et nous avons montré qu'à Évreux la culture était un bien essentiel. Je ne doute pas évidemment que nous serons accompagnés par les élus ce soir. Je ne vais pas revenir sur tous les sujets que vous avez abordés, mais permettez-moi de revenir sur ce que je considère comme important, en matière de culture. La culture ne vaut que si elle est partagée par tous, et non réservée à quelques experts du rock, telle qu'elle était devenue dans les années précédentes avant notre mandature. L'on nous expliquait que nous étions trop bêtes pour comprendre, qu'il était normal que nous ne comprenions rien parce que nous n'avions pas la culture rock, que c'était bien qu'il n'y ait pas trop de monde. Ainsi, le festival était réservé à un tout petit groupe, financé par l'ensemble des habitants. Ce n'est pas notre vision de la culture. Notre vision de la culture est une vision large, ouverte à tous. Cette année, la programmation a été compliquée, nous n'avons pas pu faire du rock comme nous l'aurions voulu, parce que nous n'avions pas le droit d'être debout, et nous l'avons assumé. Les autres années, contrairement à ce que vous prétendez, nous avons au contraire largement agrandi notre public, avec des familles, des jeunes et même des très jeunes. Ce n'était pas le cas auparavant ; le festival était réservé à certains groupes, avec parfois des substances pas toujours licites, en circulation large. Oui, cela posait des problèmes. Aujourd'hui, la sécurité est assurée sur ce festival, nous avons des familles, nous avons des jeunes, nous avons des couples, nous avons des anciens, nous avons même des très anciens, et nous l'assumons parfaitement. Quant à cette programmation éclectique que certains peuvent regretter, nous sommes tout à fait en droit d'expliquer que réserver à une toute petite frange de la population le festival Rock in Évreux payé par l'ensemble de la population, ce n'est pas notre vision ! Pour terminer, Jean-Louis LOUVEL n'a pas disparu. J'ai déjeuné avec lui il y a deux jours, et il sera partenaire de l'édition 2022. Donc, vous voyez, les choses ne vont pas toujours dans le sens que vous pensez. Donc, oui nous continuerons le Rock in Évreux, oui nous continuerons à l'accompagner parce que nous en avons besoin, oui nous continuerons à défendre la culture à Évreux ! Ici, personne ne remet en cause, je n'en doute pas, que la culture soit essentielle. Le fait que nous n'avons eu aucun festival, que nous n'avons pas eu accès à la culture pendant plus d'un an, à montrer, pour ceux qu'ils l'ignoraient encore, à quel point c'est nécessaire, et à quel point nous en avons besoin. Nous l'assumons, j'assume personnellement ce déficit, et j'assume le fait de vous demander de nous accompagner, parce que sur le territoire d'Évreux, sur l'agglomération d'Évreux, nous avons besoin de cet accompagnement. Nous avons tous vécu très douloureusement le fait de ne pas avoir réalisé « Ça sonne à la porte », cette année. Nous le savons, les habitants et les élus du sud de l'agglomération le savent, cela a été un « crève-cœur » pour nous. Nous repartons sur l'idée qu'en 2022, la pandémie ne nous bloquera plus, ne nous empêchera plus de vivre des événements culturels. En 2022, nous relançons « Ça sonne à la porte », une manifestation qui aide des artistes de notre territoire à se vendre, à exister et à se développer et ensuite, éventuellement, à participer au festival Rock in Évreux. Nous aurons le festival Rock in Évreux, et nous l'assumons parfaitement. Oui, c'est compliqué, oui, cela coûte de l'argent, mais c'est une raison de plus pour que la culture soit partagée par tous et par toutes, et sur notre territoire. Nous continuerons à assumer que la culture est essentielle !

M. Geoffrey CARIOT

Bonsoir. Étant membre du Conseil d'administration, je ne prendrai pas part au vote.

M. Guy LEFRAND

Je ne vois pas d'autre demande de prise de parole, je vais donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je compte 5 abstentions. Je vous remercie pour la culture mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE (moins 5 abstentions, et M. CARIOT ne prend pas part au vote) une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 € à l'association Normandy Rock, portant le soutien global pour l'édition 2021 du festival Rock in Chair à 110 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.***

22- Campus connecté d'Évreux - Conventions financières et partenariales - Subventions 2021

M. André MABIRE

Merci Monsieur le Président. Bonsoir à tous.

En mai 2021, EPN a été l'un des 89 lauréats de l'appel à projets Campus connecté. Dans le cadre de l'action « Territoire d'innovation pédagogique » et du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) porté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'université de Rouen Normandie via son campus d'Évreux et la Région académique de Normandie sont co-signataires du projet local.

Un campus connecté est un tiers lieu d'enseignement et d'études équipé pour suivre des formations à distance. Chaque étudiant est accompagné et encadré par un tuteur coordinateur mis à disposition par la collectivité. L'implantation d'un campus connecté à Évreux permettra de :

- Compléter l'offre de formation.
- Suivre sur place, tout ou partie d'un cursus non existant sur le territoire.
- Favoriser la levée des freins des étudiants locaux à la poursuite d'études.
- Réduire la fracture territoriale en facilitant l'accès aux études supérieures à des publics qui n'en auraient pas forcément suivi, ainsi qu'à des publics en fragilité économique ou empêché
- Faciliter le recrutement de sportifs de haut niveau ou de musiciens de clubs locaux qui souhaitent poursuivre leurs études, tout en restant sur Évreux.

Le coût global du projet est de 592 500 €, sur cinq ans, répartis comme suit :

- 124 400 € d'investissements
- 468 100 € de fonctionnement

Le plan de financement est le suivant :

- Région Normandie 250 000 € (42 % du montant global)
- L'État 256 000 € (46 % du montant global)
- L'université de Rouen 56 000 € (9 % du montant global)
- EPN 30 500 € (6 % du montant global)

Il est demandé au Président de signer les conventions avec les financeurs. Nous vous demandons de valider ce plan de financement.

M. GUY LEFRAND

Il n'y a pas d'opposition. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de développement d'un « campus connecté » sur le territoire d'EPN :*

EPN (Investissement)	30 500 € (6 %)
PIA (programme investissement d'avenir)	256 000 € (43 %)
Région Normandie (prévisionnel)	250 000 € (42 %)
Université de Rouen (valorisation dépenses...)	56 000 € (9 %)

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de financement relatives au Projet « Campus Connecté » entre : la Caisse des dépôts et EPN, entre la Région Normandie et EPN, et tout avenant à intervenir dans ce cadre ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de reversement d'aide attributive afférente au projet « campus connecté » à passer avec l'Université de Rouen et **AUTORISE LE VERSEMENT** à l'Université de Rouen Normandie, de la subvention d'investissement de 9000 € et de fonctionnement de 1000 € au titre du reversement de l'aide attribuée par le PIA pour le campus connecté en 2021. Un « campus connecté » est un tiers lieu d'enseignement et d'études équipé pour suivre des formations à distance (proposées hors du territoire), chaque étudiant étant accompagné et encadré par un tuteur-coordinateur mis à disposition par la collectivité.

23- MonLogement27 - Les Hauts de Saint-Michel - Réhabilitation 121 logements - Subvention communautaire

M. Franck BERNARD

Bonsoir. MonLogement27 engage une lourde opération de réhabilitation de son patrimoine Les Hauts de Saint-Michel à Évreux construit entre 1983 et 1984. Cette opération à dominante énergétique, inscrite dans son Plan Stratégique de Patrimoine, vise à améliorer le confort de vie des locataires du groupe d'immeubles de trois à quatre étages, Gatinais-Lieuvin-Roumois-Arbois-Cambresis-Medoc (sans ascenseur pour ces deux immeubles), comprenant 121 logements, rue des Aérostiers entre la Cité Lafayette et le collège Jean Rostand. L'axe majeur de cette opération est l'économie d'énergie, et MonLogement27 a missionné un bureau d'études pour évaluer les dépenses énergétiques par type de production et par usage, proposer et estimer les solutions les plus adaptées aux bâtiments. Après travaux, l'étiquette énergétique escomptée est B. Les économies financières attendues pour les locataires sont de 290 € en moyenne par an, soit 43 %.

Afin de financer cette opération dont le prix de revient s'élève à 4 712 926,00 €, en complément des fonds propres et emprunts, MonLogement27 sollicite deux subventions, l'une auprès du Département, la seconde auprès d'EPN, qui représente 10 % des travaux, hors taxes et hors honoraires. Ce programme d'amélioration est cohérent avec :

- Les objectifs du Plan Climat Aire et Énergie du Territoire PCAET, dont une réduction de consommations énergétiques et de CO2 en 2050 de – 38 % et – 56 %.
- Les orientations du PADD du PLUiHD, dont les orientations 1 et 6 de l'axe 2, ainsi que les objectifs de l'action 4 du POA habitat.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer une subvention de 384 445 € à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de réhabilitation les Hauts de Saint-Michel à Évreux.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne vois pas d'observation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 384 445,00 € à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de réhabilitation les Hauts de Saint-Michel à Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents d'afférent à cette subvention.*

24- Département de l'Eure - Fonds de Solidarité Habitat - Participation EPN - Abondement 2021

M. Franck BERNARD

Le Fonds de Solidarité Habitat (FSH) est un outil financier central du plan du département Action pour le logement, l'hébergement des personnes défavorisées du département de l'Eure. Il vise à déployer des fonds et un accompagnement pour aider les personnes en difficulté à accéder ou à se maintenir dans un logement. Évreux Portes de Normandie contribue à ce fonds au titre des actions d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées. Au titre de l'année 2020, le Conseil départemental de l'Eure a accordé aux bénéficiaires du territoire d'EPN, une aide financière d'un montant de 157 835 €, soit 26 % des aides. Le Département de l'Eure sollicite auprès d'EPN la contribution financière de Fonds de Solidarité Habitat pour l'exercice 2021. La participation est calculée sur la base de 0,40 centime par habitant. Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir verser la somme de 43 000 € au Département de l'Eure au titre de l'abondement 2021 du Fonds de Solidarité Habitat.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne vois pas d'opposition sur cette subvention classique. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉCIDE** le versement de la somme de 43 000 € au Département de l'Eure, au titre de l'abondement 2021 du Fonds de Solidarité Habitat*

25- Ateliers et Chantiers d'Insertion : Ressourcerie ABRI - ADS INSERTION - CICERONE - Subvention de fonctionnement 2021

M. Mohamed DERRAR

Merci, Monsieur le Président, bonsoir chers collègues ! Il s'agit d'une délibération habituelle, avec une modification pour l'exercice 2022. Concernant l'exercice 2021, il s'agit du renouvellement de subventions de fonctionnement pour les associations portant des projets de chantiers d'insertion qui sont :

- Association ABRI - Ressourcerie avec une subvention de 15 000 €
- Association ADS - Tri du textile, avec une subvention de 5000 €
- Association CICERONE - Collecte des vélos, avec une subvention de 5000 €

Concernant l'exercice 2022, un nouvel accompagnement de ces structures va se mettre en place. Pour davantage d'équité entre les associations, l'accompagnement des structures se fera selon le nombre de salariés et de sorties positives de chaque association sur le territoire d'EPN. Ce nouvel accompagnement vise à veiller à l'équité, et à l'intérêt de notre territoire. Nous vous demandons de voter pour les subventions de l'exercice 2021, et les nouvelles dispositions pour l'exercice 2022.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un dispositif de subvention plus équitable. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE l'attribution des subventions 2021 telles que ci-après :

- **15 000 € à l'association ABRI**
- **5 000 € à l'association ADS**
- **5 000 € à l'association CICERONE**

***AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec chaque association et les avenants éventuels et à **PROCÉDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec chaque association.*

26- Contrat de ville - Programmation 2021 - 3ème phase - Attribution des subventions

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'un sujet que vous connaissez bien maintenant, car il s'agit de l'attribution des subventions aux associations dans le cadre de la politique de la Ville. Nous proposons une 3^{ème} phase de programmation, pour un montant de 15 827 € aux associations dont la liste figure sur le projet de délibération. Nous pouvons noter quelques opérations intéressantes, elles le sont d'ailleurs assez souvent, avec :

- Association des Jeunes de la Madeleine qui porte une exposition dans le cadre de l'égalité homme femme.
- Association Banlieues Actives qui porte une opération dans le cadre de la prévention de la légalisation.
- La ville d'Évreux, avec la culture populaire au sein des quartiers prioritaires, l'émancipation par la culture dans les quartiers.
- La Jeanne d'Arc, avec les ateliers de vie sociolinguistiques ; il s'agit de l'apprentissage de la langue française pour des primo-arrivants.

Voilà, le type d'opérations que nous vous proposons ce soir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne vois pas d'oppositions. La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

*☞ DÉCIDE, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après dans le cadre de la 3^{ème} phase de programmation du Contrat de ville, pour un montant total proposé de **15 827 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels.*

- *Association Banlieues Actives : 4000 €*
- *AJM : 4000 €*
- *Ville d'Évreux (Maison des Arts) : 1500 €*

- Jeanne d'Arc d'Évreux : 2900 €
- Classe relais : 1900 €
- AVEDE ACJE : 1527 €

27- Cadre stratégique territorial de sécurité et prévention de la délinquance EPN 2021-2024

M. Driss ETTAZAOUI

Il s'agit là du cadre stratégique territorial. Je vous présente la stratégie en matière de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire de l'Agglomération, pour les 73 communes de l'Agglomération, puisque pour la ville d'ÉVREUX, mon collègue Nicolas GAVARD-GONGALLUD est en charge du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), et moi du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance) sur le territoire communautaire.

Cette stratégie que nous vous proposons ce soir a fait l'objet de 6 mois de travail, de 6 mois de consultations, de 6 mois de concertations avec un certain nombre de partenaires : l'État, le Département, les associations, les forces de gendarmerie et de police, mais avant tout avec les élus locaux, puisque vous avez été les premiers à avoir été consultés sur cette stratégie. Avant même que la stratégie nationale ne soit connue, nous vous avons convié au sein de l'Hôtel de l'agglomération pour discuter avec vous du diagnostic posé sur le territoire, pour connaître vos attentes, vos besoins en matière de prévention de la délinquance. Et sur la base d'un constat partagé, nous avons commencé ensemble à définir les grands enjeux qui figurent sur le projet de délibération, et pour chacun de ces enjeux, nous avons identifié des orientations, et pour chacune de ces orientations, nous avons décliné un plan d'action. Ce plan d'action concerne la période 2021-2024.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est effectivement un travail qui a été mené depuis un moment avec les élus intéressés. Avez-vous des remarques, des observations ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOPTÉ** le cadre stratégique territorial de sécurité et de prévention de la délinquance 2021/2024, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les financements nécessaires, et à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels et tous documents afférents à la réalisation de ce projet.*

28- CISPD programmation 2021 - 1ère phase - Attribution de subvention

M. Driss ETTAZAOUI

Il s'agit de la suite presque logique de la stratégie en matière de prévention, et de sécurité sur le territoire communautaire, avec la première phase d'attribution des subventions pour un montant de 7 900 € à un certain nombre de partenaires. C'est de la reproduction pour certains, et de nouvelles opérations comme pour l'UFOLEP. Nous avons fait le choix de missionner cette association pour travailler sur le territoire communautaire à la demande des maires qui en avaient besoin, de manière à animer des temps identifiés pour lesquels un accompagnement socio-éducatif serait nécessaire pour les jeunes, et les moins jeunes de vos territoires respectifs. C'est un service qui est à votre disposition.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne vois pas d'opposition. La délibération est adoptée.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉCIDE**, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de **7 900 €** en fonctionnement et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels.*

- Les Myosotis : 700 €

- *Le Relais Parents Enfants en milieu carcéral : 700 €*
- *UFOLEP : 3 500 €*
- *La cause des enfants : 2 000 €*
- *AVEDE ACJE : 1 000 €*

29- Association La Médiation de l'Eau - Convention de partenariat EPN/Médiation de l'Eau

M. Alain NOGARÈDE

Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Le Code de la consommation impose aux professionnels de garantir aux consommateurs le recours effectif et gratuit à un médiateur. Aujourd'hui, c'est un procédé classique que de recourir à un médiateur. Nous concernant, nous avons une commission des litiges lorsqu'un consommateur conteste sa facture d'eau. Cette commission est composée d'une dizaine d'élus, dont certains d'entre vous présents aujourd'hui ont mis en place cette commission. Aujourd'hui, nous devons passer à un stade supérieur et complémentaire. Pour ce faire, nous devons signer une convention de partenariat entre EPN et La Médiation de l'Eau. Cette signature entraîne pour EPN une adhésion de 812 € par an. Ce montant est basé sur le nombre de personnes qui durant l'année N-1 ont demandé l'intervention du médiateur. Cette somme peut varier entre 800 € et 1000 €, en fonction du nombre de personnes qui feront appel au médiateur.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques, des observations ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE de mettre en place un système de médiation pour les services d'eau et d'assainissement collectif et non collectif, pour une durée indéterminée, en facturation annuelle simple, au seul bénéfice des consommateurs et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention et tout avenant à intervenir avec La Médiation de l'Eau.

30- Marché 2014-13 de réalisation de réseau et poste de refoulement PR121 à Angerville - Transaction avec la société Bouygues énergie services

M. Guy LEFRAND

M. LEVERT, maire de Mousseaux-Neuville, qui travaille pour Bouygues ne prendra pas part au vote.

M. Alain NOGARÈDE

La délibération concerne une situation conflictuelle avec la société Bouygues énergie services qui a réalisé des travaux sur les réseaux et postes de refoulement à Angerville. Lorsque nous avons constaté le retard, nous l'avons estimé à 51 jours, alors que Bouygues parlait de 18 jours de retard. Les pénalités n'étaient donc pas les mêmes. Cependant, certains retards étaient liés à la disponibilité électrique qui n'était pas du fait de Bouygues. Nous pouvions porter l'affaire au tribunal en demandant des indemnités de l'ordre de 80 000 €. Dans la négociation, nous ne leur demandons que 30 000 €, mais en contrepartie nous leur réclamons des prestations complémentaires et supplémentaires qui ne faisaient pas partie du marché initial. J'ai fait évaluer ces prestations par nos services. Ce sont par exemple :

- Le relevage du matériel avec moyens de levage,
- Contrôle d'étanchéité mécanique, moteur...

Bouygues doit donc s'engager à réaliser ces prestations, et en compensation, nous leur demanderons de régler la somme de 29 008 € d'indemnités. Je pense que c'est un bon compromis, et qu'une bonne transaction vaut mieux qu'un mauvais procès. Nous pouvons dire que Bouygues a fait montre d'une bonne volonté, et qu'un concours de circonstances a engendré ce léger retard sur la partie électrique.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des questions complémentaires sur ce dossier qui a été discuté longuement et négocié avec les services et la société concernée ?

Il n'y a pas de remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉCIDE (M. LEVERT ne prend pas part au vote) la passation d'une transaction avec la société Bouygues Énergie Services pour le marché 2014.13 et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER le protocole transactionnel ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.***

31- Maîtrise d'ouvrage public - Travaux de branchements d'assainissement en domaines privés

M. Alain NOGARÈDE

Ce dossier porte sur les branchements de particuliers au réseau public d'assainissement collectif. Ce point concerne actuellement la commune de Normanville. Lorsqu'un particulier fait réaliser des travaux de raccordement, il doit déjà assumer le prix du raccordement de 1800 € (forfaitaire). Ensuite, lorsqu'il installe une fosse septique, bien souvent derrière la maison, il doit raccorder au tout-à-l'égout, devant la maison. Ce sont des travaux internes relativement importants qui peuvent atteindre des montants de l'ordre de 7 000 €, voire plus. L'Agence de l'Eau précise que si 80 % des usagers veulent se raccorder, elle peut nous déléguer la maîtrise d'ouvrage et la réalisation des travaux, et elle s'engage à verser une participation. Sur un total de 935 000 € pour la réalisation des travaux, après la déduction de la subvention et un effort des services, nous arrivons à 340 000 €. Nous réalisons donc une économie de 36 % pour l'ensemble des particuliers.

C'était un des premiers dossiers que nous avons constitués. L'erreur qui a été faite, accompagnée d'un manque de chance, est que nous étions en pleine période COVID-19. Nous devons informer les usagers et leur faire signer une convention individuelle, et dans le contexte pandémique, il a été difficile de visiter les usagers. Le dossier a donc traîné dans le temps. Aujourd'hui, pour ne pas reproduire les mêmes erreurs, alors que nous devons lancer la même opération sur Aviron, nous avons décidé de mettre en place le processus immédiatement afin que lorsque les travaux débiteront, les usagers aient les éléments de réponses pour se raccorder en même temps, et parallèlement.

C'est un dossier de solidarité avec les habitants, à condition que l'Agence de l'Eau continue à nous financer selon les critères qu'elle a attribués à ce premier dossier. Je crois que c'est une forme de solidarité vis-à-vis des habitants, car il est vrai que le coût de raccordement à l'assainissement collectif est très élevé, mais c'est bon pour l'environnement, et cela diminue les raccordements non collectifs.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un dossier qui peut paraître très technique, mais qui est très important dans le cadre du développement durable et de l'environnement. Nous sommes sur un sujet majeur. Nous passons ainsi du non collectif au collectif en assainissement, tout en aidant les familles qui ont parfois des difficultés à payer, car le coût se compte en milliers d'euros. Je trouve que ce qui est proposé dans cette délibération est un très bel outil.

M. Marc MORILLON

J'ai une question sur l'extension de ces réseaux. Est-ce qu'il y aura une incidence sur les communes existantes vis-à-vis de l'implantation de ces communes, vis-à-vis de la station d'épuration ? Est-ce que les réseaux existants vont être modifiés sur certaines communes pour le passage de ces assainissements ?

M. Alain NOGARÈDE

C'est indépendant. Nous souhaitons raccorder le maximum de communes au CTEU (Centre de traitement des eaux usées), sans perdre de vue que cela a un coût. C'est aussi vrai pour d'autres communes. Si nous pouvons en raccorder davantage, nous le ferons. Nous avons même le projet de raccorder, si nous le pouvons, de grands organismes. Mais la décision est difficile, c'est une décision d'État. Et si nous pouvons raccorder tous les gens de chez vous, nous le ferons.

M. Marc MORILLON

Ce n'est pas ma question. Je souhaite connaître l'incidence sur les réseaux existants. Nous avons travaillé en amont il y a quelques années sur l'extension de la Base, et nous devons remodifier tout le réseau de Fauville, parce que les pentes ne sont pas les mêmes, et nous partions avec des scénarii différents. Je ne sais pas si vous avez un plan global de tout cela, mais cela viendra dans le temps.

M. Guy LEFRAND

Aujourd'hui, le secteur de Fauville n'est pas concerné. Si mes notes sont bonnes, actuellement, les communes concernées sont : Arnières, Aviron, Cierrey, Gauville, La Trinité, Boulay-Morin, Val-David, Mesnil-sur-l'Estrée, Normanville, Parville, Sacquenville, Saint-Germain-sur-Avre. La délibération d'aujourd'hui porte sur les travaux de raccordement qui ont déjà été effectués pour accompagner le collectif. Aujourd'hui, sur la base aérienne nous avons un ancien commandant de base qui travaille sur le sujet au ministère des Armées. Nous avons de bons espoirs que cela puisse aboutir, mais à l'heure actuelle, nous n'avons rien sur le sujet.

M. Alain NOGARÈDE

Nous allons aussi rencontrer rapidement les trois maires concernés pour parler des problèmes de pression d'eau, d'assainissement, etc.

M. Guy LEFRAND

Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** l'intérêt d'un portage technique et financier des travaux de raccordements privatifs d'assainissement par EPN sous forme d'une maîtrise d'ouvrage publique, consécutivement aux grandes opérations d'extensions de l'assainissement collectif récentes telles que Normanville/Caër et Le Boulay-Morin, et future telle qu'Aviron ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre EPN et les particuliers souhaitant bénéficier du portage de leurs opérations de travaux de raccordements par EPN, afin de bénéficier des aides octroyées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à la collectivité ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à lancer des marchés publics pour la réalisation de maîtrises d'œuvres et de travaux de raccordements en domaines privés ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de la maîtrise d'ouvrage publique des travaux de branchements en domaines privés du 11^{ème} programme d'aides de l'AESN ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à engager des dépenses publiques en domaines privés (MOE, Travaux), dès lors où l'Agence de l'Eau confirme l'attribution des aides financières, et à percevoir les subventions de l'AESN ainsi que la part non subventionnée restant à régler directement par les particuliers, conformément aux conventions de financement à intervenir, et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les courriers ou tout document lié à ces opérations.*

32- Convention de prestation de service pour le contrôle et la maintenance des points d'eau incendie

M. Raynald HAMEL

La délibération n° 32 concerne la convention de prestation de service pour le contrôle et la maintenance des Points d'Eau Incendie (PEI). Depuis le 1^{er} janvier 2019, EPN dispose d'une cellule dédiée à la Défense Contre l'Incendie (D.E.C.I). Par l'intermédiaire d'une convention, EPN effectue une prestation de contrôle et de maintenance des Points d'Eau Incendie sur le territoire des communes adhérentes. Conformément au règlement du département de défense extérieure contre l'incendie, il convient de contrôler les PEI tous les trois ans. Arrivant au terme des trois ans de l'actuelle convention, EPN souhaite proposer une version mise à jour avec pour principales évolutions :

- L'obligation pour les communes de fournir à EPN leur arrêté municipal listant les PEI de leur territoire.
- La possibilité pour les communes de faire appel à EPN pour une assistance technique à l'implantation ou au déplacement d'un PEI sans surcoût.

- La possibilité pour les communes de solliciter EPN pour des prestations d'assistance complexe (payantes).
- L'acceptation par EPN du principe de contrôler les PEI privés conventionnés avec les communes.

EPN présentera, dans une future délibération, les tarifs d'intervention du service Exploitation Eau Potable, un listing complet des prestations ponctuelles proposées aux communes, ainsi qu'une actualisation à la baisse du coût de contrôle des PEI (décembre 2021).

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir approuver la convention relative, d'autoriser Monsieur le Président. Il y a eu un avis favorable de la commission Eau assainissement.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un beau travail mené sur les D.E.C.I. Y a-t-il des oppositions sur la convention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** la convention relative à la prestation de contrôle et de maintenance des Points d'Eau Incendie (PEI) à intervenir entre EPN et ses communes membres et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de prestation de service pour le contrôle et la maintenance des points d'eau incendie avec les communes du territoire d'EPN qui le souhaiteront, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir*

33- Règlement du service de distribution d'eau potable - Modifications des prestations clientèle - facturation - Modification des articles 37, 40, 43-3

M. Alain NOGARÈDE

Cette délibération concerne une légère modification des articles du règlement de distribution d'eau potable à destination des abonnés qui demandent des prestations supplémentaires, et que nous sommes obligés de relancer pour le paiement de la facture. Ou lorsque des abonnés programment des interventions ponctuelles, et qu'ils sont absents le jour et l'heure du rendez-vous. La délibération vise à autoriser la facturation des rendez-vous non honorés. C'est le premier point. Le deuxième point n'est pas dans la délibération, car il n'a pas de raison d'y être, mais cela va nous donner l'ouverture pour sanctionner, s'il le faut, Eaux de Normandie, en cas de la non-réalisation de travaux demandés.

M. Guy LEFRAND

En gros, nous faisons payer les mauvais payeurs.

M. Alain NOGARÈDE

Oui, mais ils sont peu nombreux. Mais cela nous permettra de facturer Eaux de Normandie lorsque les prestations que nous avons demandées sont mal réalisées.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des observations sur cette délibération de bon sens ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **MODIFIE** les articles du règlement de distribution d'eau potable, tel que ci-après : **L'article 37 : il est nécessaire d'intégrer dans cet article concernant les actions coercitives, la prise en charge des déplacements improductifs du fait de rendez-vous non honorés par les abonnés.***

Sa rédaction actuelle est la suivante (partie) :

« Article 37 : Frais d'intervention

Si des désordres dus à la négligence, à l'imprudence, à la maladresse ou à la malveillance d'un tiers ou d'un abonné se produisent sur les ouvrages publics d'eau, les dépenses de tous ordres occasionnés à cette occasion seront à la charge des personnes qui sont à l'origine de ces dégâts. Les sommes réclamées aux contrevenants comprendront les opérations de recherche du responsable et les frais nécessités par la remise en état des ouvrages ».

La rédaction proposée est la suivante (partie) :

« Article 37 : Frais d'intervention

*Si des désordres dus à la négligence, à l'imprudance, à la maladresse ou à la malveillance d'un tiers ou d'un abonné se produisent sur les ouvrages publics d'eau, les dépenses de tous ordres occasionnés à cette occasion seront à la charge des personnes qui sont à l'origine de ces dégâts. Les sommes réclamées aux contrevenants comprendront les opérations de recherche du responsable, **les éventuels rendez-vous non honorés par le responsable**, et les frais nécessités par la remise en état des ouvrages ».*

L'article 40 : il est nécessaire d'intégrer dans cet article les prestations optionnelles volontaires demandées par les abonnés, comme les compensations de frais engagés par l'exploitant du fait de la négligence ou imprudence de l'abonné.

Sa rédaction actuelle est la suivante (partie) :

« Article 40 : Frais réels répercutés à l'abonné

Sont également répercutés sur l'abonné, les frais réels résultant notamment :

- de la réalisation ou de la modification d'un branchement individuel (articles 12 ; 13,2 et 17,3 du présent règlement).
- Le cas échéant, du remplacement, de la pose, de la dépose ou des essais sur le système de comptage (articles 9 ; 17,3 et 26 du présent règlement).
- De la fermeture du branchement à la suite d'une infraction commise par l'abonné ou à sa demande (articles 9, 23, 24 du présent règlement).
- De la réouverture du branchement à la suite d'une fermeture pour l'une des causes susmentionnées.
- Des opérations de surveillance, d'entretien ou de réparation des appareils publics (article 10 du présent règlement).

Sont dus par l'abonné, le cas échéant, les frais ou participations réclamés par le gestionnaire de la voirie ou autres intervenants. Sont dus par l'abonné, les frais engagés par L'EXPLOITANT ou consommations forfaitaires définis à l'article 37, en cas d'infraction au présent règlement. »

La rédaction proposée est la suivante :

« Article 40 : Frais réels répercutés à l'abonné

Sont également répercutés sur l'abonné, les frais réels résultant notamment :

- de la réalisation ou de la modification d'un branchement individuel (articles 12 ; 13,2 et 17,3 du présent règlement).
- Le cas échéant, du remplacement, de la pose, de la dépose ou des essais sur le système de comptage (articles 9 ; 17,3 et 26 du présent règlement).
- De la fermeture du branchement à la suite d'une infraction commise par l'abonné ou à sa demande (articles 9, 23, 24 du présent règlement).
- De la réouverture du branchement à la suite d'une fermeture pour l'une des causes susmentionnées.
- Des opérations de surveillance, d'entretien ou de réparation des appareils publics (article 10 du présent règlement).
- **L'émission d'un courrier de mise en demeure (2ème relance) en recommandé avec accusé de réception en cas d'impayé après premier courrier ordinaire**
- **L'édition et envoi duplicata facture, à la demande de l'abonné**
- **L'enquête pour ouverture et fermeture d'un branchement (acte complexe dans les cas nécessitant un déplacement spécifique sur site pour identifier)**
- **La mise en place d'un dispositif de relève à distance du compteur dans le cadre d'une demande ponctuelle de l'abonné**
- **Des enquêtes sur le poste de comptage hors ouverture ou fermeture de branchement**
- **Des rendez-vous non honorés (article 37 du présent règlement)**

Sont dus par l'abonné, le cas échéant, les frais ou participations réclamés par le gestionnaire de la voirie ou autres intervenants. Sont dus par l'abonné, les frais engagés

par L'EXPLOITANT ou consommations forfaitaires définis à l'article 37, en cas d'infraction au présent règlement.

L'ensemble de ces frais et prestations est annexé sous forme de bordereau au règlement de service. »

L'article 43-3 : il est nécessaire d'intégrer dans cet article la compensation de frais engagés par l'exploitant du fait de l'édition de courrier en RAR pour impayés après premier courrier ordinaire.

Sa rédaction actuelle est la suivante :

« 43,3 : Sanctions du défaut de paiement

En cas de non-paiement, l'exploitant envoie une lettre de rappel, valant mise en demeure qui, restée sans effet, expose tout abonné :

- aux poursuites légales intentées par l'Exploitant ou le Trésorier Principal Municipal
- sauf pour les résidences principales à usage d'habitation, à la fermeture de son branchement, voire la résiliation du contrat d'abonnement

En cas de non-paiement, les relances réglementaires sont assurées par le Trésor public. »

La rédaction proposée est la suivante :

« 43,3 : Sanctions du défaut de paiement

En cas de non-paiement, l'exploitant envoie une lettre de rappel, valant mise en demeure qui, restée sans effet, expose tout abonné :

- **aux frais pour émission d'un courrier de relance – mise en demeure en recommandé avec accusé réception après premier courrier ordinaire**
- aux poursuites légales intentées par l'Exploitant ou le Trésorier Principal Municipal
- sauf pour les résidences principales à usage d'habitation, à la fermeture de son branchement, voire la résiliation du contrat d'abonnement

En cas de non-paiement, les relances réglementaires sont assurées par le Trésor public. »

34- GEMAPI - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton - Subvention d'investissement 2021

M. Christophe ALORY

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, bonsoir. La première délibération concerne la subvention d'investissement 2021 du SMABI. Par délibération du 1^{er} avril, le SMABI a voté son budget primitif et prévoit un ensemble d'opérations d'investissement dans ce cadre. Le montant propre de ses opérations s'élève à 252 000 €, finançable en partie par l'Agence de l'Eau. Il reste à charge pour le SMABI 48 700 €, et conformément à la clé de répartition entre EPCI, il est demandé à EPN de verser sa quote-part de 24 350 €.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE le versement d'une subvention d'investissement de 24 350 € au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) et **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie à signer la convention de subvention d'investissement 2021 avec le SMABI, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

35- Contrat de Territoire « Eau et Climat » Iton 2022-2024 - Charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Seine-Normandie

M. Christophe ALORY

Pour donner suite à la stratégie que nous avons votée au mois de janvier, et qui concernait la ressource de l'eau, le Grand Cycle de l'Eau et le SMABI ont travaillé tout l'été afin de transposer nos engagements dans un contrat territoire Eau et Climat, en partenariat avec l'Agence de l'Eau. C'est très important ! Ce contrat, très opérationnel, répond à certains points de notre PCAET, et de notre PAT que nous avons voté tout à l'heure. Le présent contrat de Territoire « Eau et Climat » de l'Iton définit les actions à mettre en œuvre pour répondre à deux enjeux :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages. Le maître d'œuvre sera EPN.
- Protection des milieux aquatiques et humides. Le maître d'œuvre sera le SMABI.

Ce contrat prend effet à partir du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de trois ans.

Sur le sujet des milieux aquatiques, les principales actions seront les suivantes. :

- Restauration de la continuité écologique du cours d'eau,
- Restauration des champs d'expansion des crues,
- Restauration des zones humides et des mares,
- Restauration de berges,
- Plan pluriannuel des milieux humides et aquatiques,
- Diverses études au niveau des trames Verte et Bleue.

Cette partie est gérée par le SMABI, et divers partenaires.

La protection de la ressource en eau sera gérée par EPN. Les principales actions seront les suivantes :

- Animation agricole,
- Diagnostic agricole bio, conversion en bio,
- Prestation de semis couverts végétaux, et interculture,
- Organisation de journées techniques à l'attention des agriculteurs,
- Suivis des captages,
- Accompagnement dans la mise en œuvre de leviers financiers pour aider nos agriculteurs,
- Études des filières bio, herbes et bas niveaux entrants d'intrants,

pour un total de 5,7 M €, dont 1,2M € pour EPN (sur les 3 ans).

Ce contrat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a été signé par 11 Maîtres d'ouvrages:

- Le SMABI
- Évreux Portes de Normandie
- Le Groupe Mammalogique Normand
- La Fédération de pêche de l'Eure,
- Le Lycée Edouard de Chambray
- La SAEP3R
- Le SEPASE
- La ville d'Evreux,
- Le SIAEVE
- La Communauté de Communes du Pays de Conches
- Le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie

et porte sur la restauration des mares, l'étude des trames Verte et Bleue, l'animation agricole, les actions pour la protection de la ressource en eau.

Voilà, Monsieur le Président, pour ce contrat qui est important pour la sauvegarde de l'eau dans notre territoire.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques, des observations sur ce travail important ? Encore une fois, nous parlons de millions d'euros, mais nous parlons aussi de la protection de la ressource en eau sur le territoire. La délibération suivante sera son exact pendant. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

APPROUVE le Contrat de Territoire Eau et Climat « Iton » établi pour 2022 à 2024 avec l'agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 11^{ème} programme, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Iton, et tous documents associés, incluant les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées (demandes de subventions, marchés publics, conventions, avenants...) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Seine-Normandie. Ce contrat est un outil de planification à caractère prévisionnel qui engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage

s'engagent à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité, et l'AESN s'engage à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties et de l'évolution des compétences des collectivités. Le montant des actions pour lesquelles EPN est le maître d'ouvrage s'élève à 1,2 million d'euros (restauration de mares, étude trame Verte et Bleue, animation agricole et actions pour la protection de la ressource en eau).

36- Contrat de territoire Eau et Climat Avre 2022-2024

M. Christophe ALORY

Nous avons réalisé exactement le même travail avec le syndicat SMAVA ; nous travaillons sur le sud de l'Eure. Le contrat est d'un montant de 1,7 M€, et la partie pour EPN est de 160 000 €. Les actions d'EPN concernent principalement :

- La protection des mares,
- L'étude des trames Noire, Verte et Bleue,
- L'acquisition de zones humides.

M. Guy LEFRAND

Je suppose que le vote est le même, mes chers collègues. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** le Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Avre établi pour 2022 à 2024 avec l'agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 11^{ème} programme, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Avre, et tous documents associés, incluant les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées (demandes de subventions, marchés publics, conventions, avenants) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Seine-Normandie. Le montant des actions pour lesquelles EPN est le maître d'ouvrage s'élève à 170 000 euros HT (soit 204 000 € TTC). Les actions concernent le programme Mares d'EPN, l'étude Trame Verte, Bleue et Noire ainsi que les acquisitions ou restaurations de zones humides.*

37- Déchèteries - Conditions des dépôts des professionnels - Facturation des déchets verts et de la ferraille

Mme Rosine COULONG

Merci, Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de l'élimination et de la valorisation des déchets. Les professionnels, munis de leur carte SPI Pro, sont acceptés actuellement uniquement sur les déchèteries de Saint-Laurent et Saint-André-de-l'Eure. L'accès leur est interdit sur les éco-points de Saint-Sébastien-de-Morsent, Sacquenville et Arnières-sur-Iton, de même que sur les « points verts ». Il est proposé d'acter que les autoentrepreneurs et les personnes payées en chèques emploi service se présentent avec leur carte SPI Pro, uniquement sur Saint-Laurent et Saint-André-de-l'Eure, au même titre que les professionnels. À ce jour, les dépôts de ferraille et de déchets verts des professionnels sur nos déchèteries de Saint-Laurent et de Saint-André-de-l'Eure ne leur sont pas facturés. En effet, historiquement, le SETOM évacuait ces deux flux sans nous les facturer, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il est donc proposé la mise en place d'une tarification pour ces deux filières comme suit :

- 80,54 € la tonne
- 18,48 € la tonne

Il vous est demandé de fixer ces prix de dépôts verts et de ferrailles par les professionnels dénommés ci-dessus.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques, des observations ?

M. Cédric LEVERT

Monsieur le Président, mes chers collègues. Je suis conscient des équilibres financiers qui s'imposent à nous, mais je tiens cependant à vous alerter, que de nombreuses communes

autour de Mousseaux-Neuville, notamment, subissent des incivilités des particuliers et des professionnels, qui déposent d'ores et déjà un grand nombre de déchets dans les chemins, soit autour des champs soit dans les forêts. Je tiens juste à alerter, au travers de cette délibération, le risque que nous portons à accentuer le nombre de dépôts sauvages dans nos chemins, dans nos villages. Je vous remercie.

Mme Rosine COULONG

C'est un problème que nous connaissons tous sur l'ensemble de notre territoire. Actuellement, nous le voyons bien, même si les professionnels le facturent, ils le facturent à l'ensemble de la population qui dépose ses déchets un peu n'importe où. Nous essayons justement d'inciter au maximum les professionnels à déposer leurs déchets dans nos déchèteries. C'est vrai, je suis d'accord avec vous, nous avons des dépôts sauvages, mais je ne suis pas convaincue que la tarification actuelle les fasse changer d'avis. C'est un véritable problème, et un autre sujet.

M. Guy LEFRAND

C'est vrai que c'est une situation compliquée. Je ne suis pas sûr que les gens qui sont déjà malhonnêtes et qui déposent leurs déchets n'importe où, changeront d'avis ou seront rejoints par des personnes honnêtes qui jouent le jeu du développement durable et du respect de nos territoires. Nous y serons attentifs, car il est vrai que c'est un risque, et vous avez raison. La difficulté réside dans le fait que c'est une prestation que le SETOM ne nous faisait pas payer, et qu'il nous fait payer aujourd'hui. Soit, nous la prenons à notre charge au niveau de l'agglomération comme nous avons l'habitude de le faire régulièrement, soit nous la répercutons, comme nous vous le proposons ce soir, sur les usagers. Évidemment, votre remarque est très pertinente.

Je mets le vote aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **FIXE** les tarifs de dépôt des déchets verts et des ferrailles par les professionnels, tels que ci-après :*

Déchets verts	Ferraille
80,54 € la tonne	18,48 € la tonne
12,08 € le m ³	1,23 € le m ³

38- SETOM - Convention de prestation de services EPN/SETOM

Mme Rosine COULONG

Il s'agit de la convention de prestation de services entre EPN et SETOM. Depuis que le SETOM a repris la compétence transport de quai, nous étions dans l'obligation d'emmener nos déchets à Moisville. Nous avons donc réuni EPN et SETOM, nous avons comparé ce qui était comparable, qui faisait quoi, et comment. Nous nous sommes aperçus que nous pouvions élaborer une convention, sans sorties d'argent ni d'un côté ni de l'autre pour une parfaite équité. C'est donc en vertu de ces articles que les services rendus permettent d'assurer certaines missions opérationnelles, tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens, des matériels pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences, et la réalisation d'économies d'échelle, à terme. C'est l'objectif poursuivi par la présente convention conclue à titre gracieux entre la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie, et le SETOM de l'Eure. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de prestations de services.

M. Guy LEFRAND

C'est une saine gestion entre les uns et les autres. Je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de prestations de services à intervenir entre le SETOM et EPN (prestations de transports de bennes)*

39- Contentieux SETOM - Contribution exceptionnelle d'EPN

Mme Rosine COULONG

Nous arrivons enfin à la fin du contentieux SETOM qui concerne le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur de la ville d'Évreux qui a intégré parmi ses sources d'énergie, la chaleur produite par le SETOM.

Pour ce faire, la ville d'Évreux, son délégataire et le syndicat Mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères (SETOM) ont signé en juin 2013 un contrat de vente de chaleur. À partir de 2017, un contentieux est survenu entre le SETOM dont la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie est adhérente, la ville d'Évreux et son délégataire, la société THERMÉVRA. Un accord transactionnel a eu lieu pour régler ce litige d'un montant de 3 158 444, 15 €. Le montant a été réparti entre le SETOM, la ville d'Évreux, la société THERMÉVRA. Ainsi, chacune des parties devra régler la somme de 1 052 815 euros TTC. Le budget du SETOM est principalement abondé par les contributions de ses adhérents. Dès lors, par décision du Comité syndical du 25 mars 2021, le SETOM a décidé de demander une contribution exceptionnelle à ses adhérents à proportion de leur population. La communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie dispose d'une population de 113 634 habitants, soit 45,19 % de la population globale couverte par le SETOM. La contribution exceptionnelle, calculée en proportion de la population correspond alors à 475 784,67 euros. Conscient des difficultés financières d'une telle contribution, le SETOM a proposé un paiement par moitié sur deux exercices comptables (2021 et 2022). Nous vous demandons aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Président à signer cette contribution exceptionnelle au Syndicat mixte, et de décider le versement au SETOM de ces deux échéances.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Je vous rappelle juste que cette délibération permet de régler le contentieux avec le SETOM. C'est un contentieux qui datait d'avant 2014, avant nos mandatures. Le SETOM a signé un contrat avec la ville d'Évreux, et n'a jamais été capable de l'honorer, notamment sur le plan financier. Le contrat signé a entraîné des dettes auprès du SETOM. Aujourd'hui, c'est au SETOM, normalement, de payer et de le refacturer auprès de ses adhérents, puisque ce sont nos prédécesseurs, administrateurs au sein du SETOM, qui avaient validé ce contrat. La délibération que nous vous proposons aujourd'hui ne correspond pas à un effort de l'agglomération pour aider la ville d'Évreux. Au contraire, la ville d'Évreux et THERMÉVRA font un effort de manière à ce que le déficit du SETOM ne soit pas réparti uniquement sur les EPCI, qui sont les membres du SETOM. Il s'agit d'un accord qui permet d'équilibrer les charges, car la ville d'Évreux est consciente que ce n'est pas aux EPCI d'aujourd'hui de payer les erreurs des administrateurs d'hier, du SETOM en totalité. THERMÉVRA fait aussi un effort de son côté. C'est la fin d'un contentieux, le dispositif que nous vous proposons me semble parfaitement équilibré aujourd'hui. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** le versement d'une contribution exceptionnelle au syndicat mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères (SETOM) d'un montant de 475 784,67 euros ; **DÉCIDE** que le versement de cette somme sera réalisé en deux échéances, par moitié, à la suite de l'émission de titres de recette par le SETOM sur les années comptables 2021 et 2022. La communauté d'agglomération versera alors 237 892,34 euros pour l'année 2021 et 237 892,34 euros pour l'année 2022 et **AUTORISE**, Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.*

40- Direction du Cycle de l'Eau - Chef de service Exploitation Eau Potable - Création d'un emploi contractuel de 3 ans

Guy LEFRAND

Vous savez que nous avons recruté il y a quelque temps un chef de service Exploitation Eau Potable qui donne entière satisfaction à M. NOGAREDE et ses services. Afin de garder cet agent de grande qualité, nous vous proposons de le contractualiser pour trois ans. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** la création d'un emploi de chef de service Exploitation d'Eau Potable pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°) ; **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des métiers de l'Eau. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Ingénieur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

41- GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) - Institution de la Taxe GEMAPI

M. Christophe ALORY

La GEMAPI est une compétence obligatoire au niveau de l'EPCI depuis la loi NOTRe. Cette compétence a été transférée sans son financement par l'État vers l'EPCI, mais avec la possibilité de lever l'impôt pour financer cette compétence. L'autre particularité de cette taxe est que le taux d'imposition n'est pas fixé comme toutes les taxes ; une somme est fixée pour la réalisation des travaux, charge à l'administration fiscale d'assurer la répartition au niveau des quatre taxes. Lors de la Conférence des Maires de décembre 2020, vous m'avez demandé, chers collègues, de faire l'étude sur l'instauration de cette taxe. Cette étude a été réalisée et présentée à la Conférence des Maires en juin 2021. Pour définir ce montant que je vais vous demander de voter ce soir, il a été nécessaire de réaliser des PPI (Plan Particulier d'Intervention) avec l'ensemble des acteurs travaillant sur la GEMAPI sur notre territoire, à savoir tous les syndicats de rivières, et EPN. Ce gros travail a été réalisé par l'ensemble des services sur une durée de 6 mois, en relation avec le service Finances qui a apporté son aide. Pour travailler ces PPI 2022 - 2026, nous avons calculé une somme globale que nous avons ensuite divisée en quatre, afin que la taxe GEMAPI que nous vous demandons n'augmente pas pendant la mandature, et que ce taux reste fixe pour les habitants. À la suite de ce travail sur les PPI, nous sommes arrivés en Conférence de Maires avec plusieurs scénarii. Vous avez donc retenu le scénario précisant la somme de 1 800 000 euros par an de taxe GEMAPI. Ce qui est important est que cette taxe GEMAPI est une taxe fléchée. Elle ne peut servir qu'aux travaux GEMAPI. Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations, ainsi que le remboursement des annuités des emprunts résultant des exercices de la compétence de la GEMAPI, et de la prévention inondation. Le produit de cette taxe délibérée est réparti entre toutes les personnes physiques et morales assujetties aux quatre taxes. Ce soir, Monsieur le Président, je vous demanderai d'instruire le vote de l'instauration de la taxe GEMAPI pour l'ensemble de la mandature, et de fixer son volume financier à 1 800 000 euros.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. C'est un débat que nous avons déjà eu à de multiples reprises, et qui arrive aujourd'hui à son aboutissement.

M. Michel DULONDEL

Est-ce que nous pourrions connaître le montant par foyer ?

M. Christophe ALORY

Le montant est fixé par foyer fiscal. Si nous demandons 1 800 000 €, les particuliers seront redevables de 35 € par foyer fiscal ; les professionnels paieront 67 €. En sachant que sur le territoire, des personnes paieront, 29 €, et d'autres personnes paieront 39 €. C'est en

fonction des assiettes de chacun, c'est une moyenne donnée par la DGFIP (Direction générale des finances publiques).

M. Jean-Marie MAILLARD

Serait-il possible que les services d'EPN nous fournissent une note de présentation de la GEMAPI pour expliquer aux administrés l'intérêt de ce prélèvement, et ce à quoi il servira ? Sur l'ensemble des territoires, tous les administrés pourront avoir la même information.

M. Christophe ALORY

Je suis en train d'écrire cette note qui sera disponible certainement fin novembre pour l'ensemble des administrés. Je vais aussi expliquer le fonctionnement de la GEMAPI, car cela diffère d'un territoire à un autre.

M. Guy LEFRAND

Je pense qu'il est aussi important que les conseillers municipaux de chacune de vos communes aient cette explication. Qu'il y ait une information aux habitants, oui ! Mais il faut aussi une information, peut-être plus développée, pour le Conseil municipal, car vous aurez probablement des questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE (moins 2 abstentions) l'institution de la taxe GEMAPI et FIXE le produit de la taxe GEMAPI à 1 830 752 €.

42- Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2022

M. Guy LEFRAND

Je vais vous présenter la délibération suivante en l'absence de Bruno GROIZELEAU. Il s'agit d'une délibération classique désormais, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2022 mise en place depuis 2019. C'est un outil de péréquation pour favoriser l'égalité entre les communes membres. Je profite de ce moment pour vous donner des nouvelles de Bruno GROIZELEAU ; il est très fatigué en ce moment, mais il continue à se battre, sans rien lâcher. Je l'ai au téléphone presque tous les jours, tout comme Florence HAGUET VOLCKAERT. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement, mais il était ce soir trop fatigué pour être avec nous, même en visioconférence. Il m'a demandé de vous embrasser toutes et tous, dans les limites du COVID, bien évidemment. Avez-vous des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ VALIDE les critères de la Dotation de Solidarité Communautaire octroyée aux communes d'EPN pour 2022 sur les bases suivantes ;

- *Une part variable de 190 000 € pondérée selon les critères suivants :*
 - *180 000 € repartis sur la base de l'écart de revenu par habitant (DGF) de la commune par rapport au revenu moyen par habitant d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale de la CA EPN (soit 48 % des 375 000 €)*
 - *10 000 € répartis sur la base du potentiel financier par habitant (DGF) de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire de la CA EPN pondéré de la part de la population communale de la CA EPN (soit 2,7 % des 375 000 €)*
- *Une part fixe de 2 500 € pour chaque commune soit une enveloppe de 185 000 € (soit 49,3 % des 375 000 €).*

43- Maison de l'Europe - Subvention de fonctionnement 2021

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne la subvention de fonctionnement 2021 pour la Maison de l'Europe. Nous étions ce matin à la Maison de l'Europe qui a été labellisée Europe Direct ; elle est aujourd'hui officiellement un bureau de l'Union européenne sur Évreux. C'est un beau résultat pour Danielle JEANNE et ses équipes. Le montant de la subvention est de 3000 €. Il n'y a pas d'opposition. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Maison de l'Europe de l'Eure au titre de son programme d'actions 2021 et **AUTORISE**, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier.

44- Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

La dernière délibération porte sur l'attribution de fonds de concours, avec une modification. Nous retirons le versement de fonds de concours à la commune de Muzy qui sera reportée pour 2022. En dehors de cette modification, que je vous demande d'accepter, je vous demande qui est contre l'attribution des fonds de concours. (*Rires*)

La délibération est acceptée. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** le versement des fonds de concours ci-après :

- 817,89 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Acon pour l'équipement informatique de la mairie,
- 4 130,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réfection du plancher des vestiaires,
- 319 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement d'extincteurs,
- 281,27 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'une masse en béton et d'une barre d'accrochage pour barnum,
- 780 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'engazonnement du cimetière,
- 1 368,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Boncourt pour la rénovation et mise en sécurité du mur bordant la mare,
- 2 660 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la restauration des allées du cimetière,
- 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la consolidation du mur de garage de la mairie,
- 933,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la plantation d'arbres (rue des Mareux et route d'Évreux) (refus Département),
- 9 915 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- 803,09 €, soit 11 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition de deux vidéoprojecteurs interactifs (financement de l'État),
- 1 885 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'un plateau remorque,
- 439 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie,
- 718 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'installation d'un abri de car à l'école du Hameau de Beaupuits,
- 1 860 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'implantation de deux poteaux incendie (financement État et Département),
- 315,52 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour l'acquisition d'une guirlande lumineuse pour la chapelle Notre Dame des Puits,
- 723 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour l'acquisition de 4 panneaux d'affichage pour les hameaux,
- 503,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour l'anti pince-doigts de l'école maternelle,
- 480,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour le remplacement du chauffe-eau de l'école maternelle,
- 653,81 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour le remplacement des extincteurs de l'école, du mille club et de la mairie,

- 3 511,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour l'acquisition d'un columbarium,
- 2 342,20 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'acquisition d'un logiciel JVS,
- 18 725,26 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'aménagement et l'acquisition de mobilier pour le service État Civil (financement État),
- 2 395,64 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition de poteaux incendie (financement État et Département),
- 1 775 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'isolation acoustique du centre social et culturel Dufлот,
- 7 960 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'isolation acoustique du restaurant scolaire,
- 345 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition d'une tondeuse,
- 2 676,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'installation d'une clôture autour de la structure multisports,
- 2 467,48 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour le terrassement avant l'installation de colonnes enterrées,
- 1 550,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour le remplacement de deux radiateurs et du ballon d'eau chaude à l'école,
- 4 446 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour le barriérage en forêt de Gravigny,
- 1 954,50 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour le déplacement de la structure de jeu de la mairie vers l'école (financement État),
- 4 143,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour les investigations pour la recherche de l'origine d'un effondrement au cimetière,
- 1 743,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour l'acquisition d'une hotte et d'une armoire réfrigérée pour le restaurant scolaire,
- 1 266,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour le remplacement de la clôture et le rehaussement du portail et du portillon au groupe scolaire,
- 1 330 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la réfection du passage entre le préau et le restaurant du groupe scolaire,
- 2 528,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la mise en place de films solaires filtrants pour deux classes et le restaurant scolaire,
- 1 815 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Evêque pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour l'école,
- 2 102,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Evêque pour l'installation de projecteurs led au stade,
- 839 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et de deux écrans de projection pour la mairie,
- 7 067,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'aménagement de placards pour la mairie,
- 17 696 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin la défense incendie - 1ère tranche (financement État et Département),
- 1 410,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour la création d'une aire d'attente du bus inter écoles,
- 1 072,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour l'aménagement d'une aire de jeux face à la mairie,
- 2 570 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour le remplacement du mur de clôture de la crèche,
- 3 320,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réfection de la toiture de la mairie et le remplacement des gouttières,
- 1 913,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réfection du plafond de l'école,

- 2 349,68 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Vieil Evreux pour l'acquisition de 4 ordinateurs pour la mairie,
- 1 206,52 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Vieil Evreux pour l'acquisition d'une balayeuse,
- 2 503,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour le remplacement de la clôture et des plantations de la mare,
- 550,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour la modification d'une aire de jeux,
- 1 320,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour la reconstruction du mur du cimetière,
- 44 877,87 €, soit 40% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour les travaux au laboratoire de la boulangerie (financement Département),
- 15 986,12 €, soit 29% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le remplacement des menuiseries de la salle communale (financement État et Département),
- 2 779,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque,
- 2 853,82 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le remplacement de l'armoire électrique de l'école des Marelles,
- 3 046,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour la mise en place d'un éclairage pour la façade de la mairie,
- 585 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour la pose d'un garde-corps pour l'accès à la mairie,
- 424,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie,
- 2 978,76 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour le remplacement des néons des bâtiments communaux par des tubes à led (financement État),
- 1 037,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition d'une remorque,
- 1 763,62 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de bouches à incendie (financement État et Département),
- 4 092,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de bancs pour l'église (refus Département),
- 1 527,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- 545 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition d'un appareil de mise en volée pour la cloche de l'église,
- 1 397,41 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le changement des fenêtres de la classe maternelle (financement État),
- 3 305,07 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la réfection des classes élémentaires (financement État),
- 3 391,50 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la création de 3 poteaux incendie (financement État),
- 284 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie,
- 369 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la rénovation du tableau électrique de la chaufferie de l'école,
- 11 547,39 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour le chemin d'accès à la bibliothèque,
- 3 113,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'acquisition de stores intérieurs pour la bibliothèque,
- 12 325 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'acquisition d'une pompe à chaleur pour l'école maternelle,
- 2 638,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection du sol de l'arrêt de bus rue Robichon,

- 2 442,13 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la mise en sécurité de la rue Robichon,
- 606 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 241,87 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de jeux d'extérieur pour l'école,
- 2 911,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de jardinières et pots,
- 1 660,27 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la remise en conformité des infrastructures du stade,
- 16 880 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour la mise en conformité de la défense incendie (financement État et Département),
- 221 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition de deux bancs publics,
- 1 541,66 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour les travaux de démontage et d'évacuation de monuments au cimetière et exhumation,
- 482,91 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une remorque,
- 647,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour le remplacement de la motorisation de la porte de l'atelier communal,
- 34 225 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la réfection de l'église - Tranche 2 (financement État et Département),
- 4 450 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la réfection du sol de la salle de motricité,
- 7 280 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la réfection des sols de la salle Vicomte,
- 6 200,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier urbain et de jardinières,
- 16 822,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- 1 655,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux débroussailleuses,
- 1 471,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une friteuse électrique,
- 2 595 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un combiné de piste,
- 402,44 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour l'acquisition de barrières de sécurité,
- 2 425,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour la rampe d'accès PMR de la mairie,
- 1 335 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la pose d'une bouche incendie rue de Normandie (urgence),
- 1 581 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour le changement du radiateur de la salle des fêtes,
- 359,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 273,60 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'installation de protections murales à la salle des fêtes,
- 116,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour les plantations sur la place de la mairie,
- 571 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour la rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes,
- 970 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'acquisition de décorations de Noël,
- 1 078 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour la reprise de joints sur le mur entre la salle des fêtes et la résidence de la Licorne,

- 616,16 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'installation d'un dispositif différentiel sur les circuits d'éclairage public,
- 1 101,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'acquisition d'une ruche pédagogique et la plantation d'un verger pour l'espace conservatoire,
- 552 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'acquisition d'une table de pique-nique accessible aux PMR à la mare d'Autrebosc,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 781,47 € délibéré le 5 février 2019 pour la commune de Miserey pour le remplacement d'une bouche incendie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 914 € délibéré le 5 février 2019 pour la commune de Miserey pour le remplacement du portail du gymnase, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 7 130 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Mousseaux-Neuville pour la mise en accessibilité de l'allée du terrain des sports, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 2 083,33 € délibéré le 13 octobre 2020 pour la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement des lavabos des bâtiments scolaires, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 7 188,10 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement des stores de l'école de l'Hôtel de Ville, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

M. Guy LEFRAND

Chers collègues, notre Conseil est terminé. Je vous remercie. Je vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée à 20 h 47.